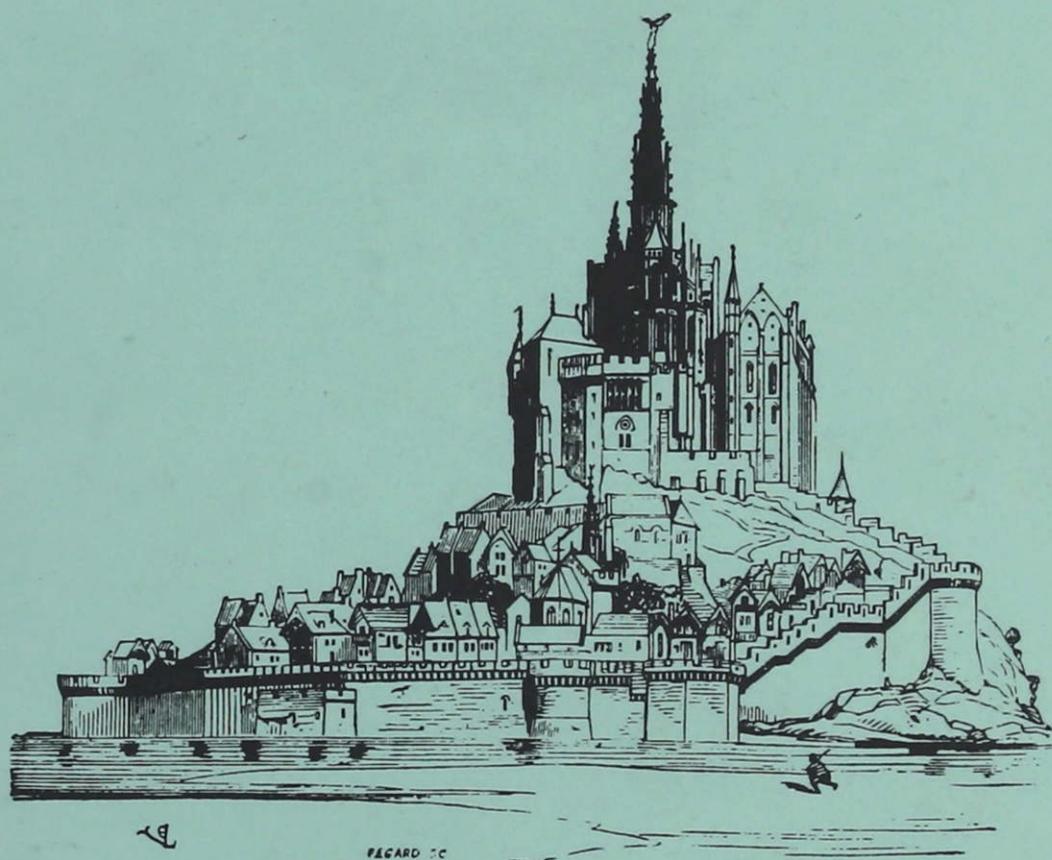


ISSN 1144-4967

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



BULLETIN ANNUEL
N° 99 - ANNÉE 1994

Association reconnue d'utilité publique - Décret du 16 avril 1918
Siège Social : 50116 Abbaye du Mont-Saint-Michel - B.P. 9

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

ISSN 1144-4967

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Décret du 16 avril 1918)

Siège Social : 50116 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)

BOITE POSTALE : N° 9

Bulletin annuel n° 99 - Année 1994

LE COMITÉ D'HONNEUR

DES « AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL »

Notre Association s'est dotée d'un Comité d'Honneur composé de personnalités qui veulent maintenir au Mont son insularité et entretenir la beauté de ce monument unique.

Sous la présidence de M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ, Président d'Honneur de notre Association, ce Comité fait part de ses réflexions et intervient chaque fois qu'il le juge opportun.

Personnalités composant le Comité :

- M. le Général André BIARD, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur.
- M. André CASTELOT, Historien.
- M. Alain DECAUX, Membre de l'Académie Française.
- M. Maurice DRUON, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française.
- M. Georges DUBY, Membre de l'Académie Française.
- M. Jean DUTOURD, Membre de l'Académie Française.
- M. Jean FAVIER, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Président de la Bibliothèque de France.
- M. André FROSSARD, Membre de l'Académie Française.
- M. Pierre LEMOINE, Inspecteur Général Honoraire des Musées de France.
- M. Michel NORTIER, Conservateur en Chef Honoraire de la Bibliothèque Nationale.
- M. Jean D'ORMESSON, Membre de l'Académie Française.
- M. Bertrand POIROT-DELPECH, Membre de l'Académie Française.
- M. René RÉMOND, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- M. Michel REULOS, Conseiller Honoraire à la Cour d'Appel de Paris.
- M. Maurice SCHUMANN, Membre de l'Académie Française.
- M. le Général Jean SIMON, Grand Chancelier de l'Ordre de la Libération.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION**Président d'Honneur :**

M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ

Bureau :

Président : M. Gérard COLMAIRE.

Vice-Présidents : M. Jacques LUCAS, M. Jacques LEREBOURS-PIGEONNIÈRE.

Secrétaire Général : M. Henry DECAËNS.

Secrétaire Général Adjoint : M. Hubert GRISON.

Trésorier : M. René BESSON.

Membres :

Mme Antoinette ABADIE.

Mme Marie-France ÉPRON.

Père André FOURNIER.

M. Pierre GEOFFRAY.

M. Alain L'HOMER.

M. Michel OZANNE.

M. François SAINT-JAMES

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION**Henri VOISIN :**

Secrétaire Général de 1911 à 1945, nommé Président fondateur de l'Association en 1937.

Paul DESCHANEL : 1911-1912

de l'Académie Française,

Président de la Chambre des Députés (1898-1902 ; 1912-1920) puis Président de la République (1920).

Léon BÉRARD : 1913-1921

de l'Académie Française,

Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts (1912-1913)

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1919-1920 ; 1921-1924),

Ministre de la Justice (1931-1932 ; 1935-1936).

Joseph LEVATOIS : 1921-1937

Avocat à la Cour de Paris.

Paul LABBÉ : 1937-1940

Secrétaire Général, puis Vice-Président de l'Alliance Française.

Le Professeur Maxime LAIGNEL-LAVASTINE : 1946-1955

Médecin des Hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine.

Francis AMBRIÈRE : 1955-1969, Président d'Honneur.

Ecrivain et Directeur du Département touristique des Editions Hachette.

Joseph LE CLERC : 1969-1989, Président d'Honneur.

Secrétaire Général d'un Syndicat Patronal.

**Conseil d'Administration
du 17 septembre 1993**

Le Conseil d'Administration de l'Association s'est réuni le vendredi 17 septembre 1993, à 17 heures, dans la salle Saint-Aubert du presbytère du Mont-Saint-Michel.

Etaient présents : Mme Antoinette ABADIE, MM. René BESSON, Gérard COLMAIRE, Mme Marie-France ÉPRON, MM. Pierre GEOFFRAY, Hubert GRISON, M. l'abbé Marcel LELEGARD, MM. Alain L'HOMER, Jacques LEREBOURS-PIGEONNIÈRE, Jacques LUCAS et Michel OZANNE.

Etaient excusés : MM. Henry DECAËNS, Léon JOZEAU-MARIGNÉ et le Père Bruno de SENNEVILLE.

L'objet de la réunion consistait à mettre au point la journée du lendemain. Auparavant, Hubert GRISON a fait le point sur les affaires judiciaires des Terrasses Poulard et il a été décidé de poursuivre notre action dans le même sens.

RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 1993

Il faisait beau et la mer était haute à 9 h 30, avec un coefficient de 116, ce samedi 18 septembre 1993. Tous nos adhérents ont ainsi pu admirer ce magnifique spectacle de la nature avant de se rendre à notre réunion de travail qui s'est tenue, à partir de 9 h 45, dans la salle paroissiale que l'abbé RENARD, Recteur du Mont, avait très aimablement mise à notre disposition. Cette réunion était placée sous la double présidence de M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ et de M. Jean-Pierre TIZON, sénateur de la Manche.

Après avoir prononcé une allocution, publiée dans le présent bulletin, le Président a donné la parole au Père André FOURNIER, Prieur de la Communauté monastique du Mont.

Le Père André rappela que la Communauté aurait vingt-cinq ans en 1994 et qu'elle fêterait cet anniversaire en faisant un pèlerinage en Terre Sainte avec les oblats du 17 au 25 janvier.

Le Père Bruno, absent pour raisons de santé, réside maintenant à Saint-Servan chez les Petites Sœurs des Pauvres ; dans la journée, il seconde le Recteur de la paroisse Sainte-Croix.

La Communauté du Mont se compose de sept membres dont cinq résident dans l'abbaye ; deux membres ne peuvent plus y habiter : le père Bruno, pour les raisons indiquées ci-dessus, et Sœur Thérèse qui a quatre-vingt-et-un ans.

En dehors de la prière, l'activité de la Communauté consiste à accueillir les pèlerins en les logeant et en les nourrissant. En 1994, elle restreindra l'hôtellerie aux week-ends, aux périodes de Noël et de Pâques afin de pouvoir réfléchir sur le rôle qu'elle pourrait jouer à l'avenir dans l'Église et la société.

Chacun des membres de la Communauté a des engagements extérieurs. Sœur Marie-Thérèse anime une session biblique pour les Chrétiens d'Avranches. Le Père François, qui a soixante-quinze ans, dit la messe dominicale à Beauvoir et à Servon; tous les mois, il donne le sacrement de confession aux sœurs de Saint-James. Sœur Brigitte est responsable de la sécurité pour la Commune du Mont. Le Père André lui-même anime des soirées de chants religieux pour le sud du diocèse dans le but d'avoir un répertoire commun.

La Communauté est également composée de trente-cinq oblates qui s'unissent quotidiennement avec elle par la prière.

Le président demanda ensuite à M. Jean-Pierre MAILLARD de nous rappeler les grandes lignes de son projet d'aménagement des abords du Mont-Saint-Michel.

Depuis que les cinq projets ont été présentés, c'est-à-dire depuis 1991, rien ne s'est passé car on a eu peur de choisir entre ces projets. Celui que M. Maillard et son équipe viennent de mettre au point est moins ambitieux, mais il est simple et bien lisible. Il s'agit en premier lieu de couper la digue à cinq cents mètres du Mont. La partie de la digue que l'on conserve devient piétonnière. En contrebas et à droite, un chemin la longe pour permettre aux voitures d'accéder à un parking protégé par une digue très basse; ce parking est donc enclos comme un polder. Une passerelle remplace la partie de la digue qui est détruite. Une galerie technique souterraine, avec un ascenseur horizontal, est prévue pour les besoins de la Commune.

Le projet ne coûterait que 420 millions de francs; les travaux devraient durer quatre ans.

M. Maillard envisage aussi de rétablir l'ancien lit de la Guintre, afin qu'il puisse servir de réservoir aux pluies d'orages. D'ores et déjà, il a fait installer des verrous sur l'une des portes du barrage du Couesnon, ce qui permet désormais de laisser passer la mer lors des marées moyennes. Le résultat a été assez probant; en trois marées, toutes les portes qui étaient bloquées depuis longtemps par la tangué, se sont ouvertes.

Mlle Jeanne Potier apporte son soutien au projet de M. Maillard qui demande à tous de manifester notre accord en écrivant au Ministre de l'environnement. M. Le Cannelier s'inquiète de savoir si les visiteurs pourront emprunter la galerie technique lorsqu'il y aura un fort vent de noroît; il lui est répondu que celle-ci sera réservée à ceux qui travaillent au Mont. M. Guy Dodeman pense qu'il faudrait créer un système giratoire pour faciliter la circulation des voitures. M. Maillard estime qu'on peut se contenter d'un système d'entrée et de sortie sans grandes installations. M. Jack Lecoq se demande si la vidange du lac de Vezins n'a pas eu des effets sur la sédimentation de la baie. M. Maillard ne le sait pas mais il en doute. M. Nicolas Simonnet rappelle que la loi-littoral interdit toute poldérisation nouvelle; le futur parking, qui permettrait de stationner 4 500 à 5 000 voitures, ne pourrait donc être réalisé. Selon M. Maillard, la loi est imprécise et laisse des possibilités sur ce point. Le

Père Lelégard demande des précisions sur le quai où devrait aboutir la passerelle d'accès au Mont. Il lui est répondu qu'il sera submersible et se situera au niveau du parking actuel. Pour entrer au Mont à marée haute, les visiteurs utiliseront une passerelle plus étroite menant à la porte de l'Avancée ou à une porte d'entrée à créer près des bombardes; les Amis du Mont sont hostiles à l'idée que l'on puisse créer une nouvelle porte dans le rempart qui est classé au titre des Monuments historiques. Quant à l'ascenseur horizontal, il pourrait déboucher dans une pile de la passerelle, à l'endroit où celle-ci s'abaissera avant d'atteindre le quai, ou dans l'une des tours des remparts.

Après ce débat, qui a montré tout l'intérêt que nos Amis portent à cette question, le Président a donné la parole à M. Léon Jozeau-Marigné pour lequel la survie du Mont est une question nationale. Trois conditions doivent être réunies pour qu'on puisse réaliser les travaux qui s'imposent. En premier lieu, il faut l'accord d'un maximum de personnes. Grâce à M. Maillard, nous avons maintenant un projet clair et précis; nous avons tout intérêt à le soutenir. En deuxième lieu, toutes les collectivités concernées doivent donner leur accord par écrit. On pourra ensuite trouver plus aisément le financement qui devrait être partagé entre l'État, la région et le département. Le fait que les crédits puissent être répartis sur trois ou quatre exercices budgétaires devrait faciliter l'adhésion des uns et des autres.

Appelé à conclure nos débats, M. Jean-Pierre Tizon estime qu'on a dépensé seize millions de francs pour rien à démolir la digue de Roche Torin, travail inutile selon lui. En revanche, il pense qu'il faut couper la digue à cinq cent mètres du Mont afin de rétablir des courants circulaires; il l'a d'ailleurs écrit au Président de la République. Il a également écrit à M. Hervé, maire de Rennes, pour que la capitale bretonne restitue les eaux du bassin du Couesnon qu'elle rejette dans celui de la Vilaine; il a reçu du Maire de Rennes une réponse dilatoire. Pour le reste, il est prêt à s'associer aux Amis du Mont pour écrire aux ministres concernés, MM. Bernard Bosson et Michel Barnier, dans le but de soutenir le projet Maillard.

La séance est levée à 11 h 30. Avant le repas traditionnel au Mouton Blanc, ceux qui le souhaitent sont montés à l'église abbatiale pour assister à la messe. L'après-midi, une visite de l'abbaye devait retenir la plupart de ceux qui s'étaient inscrits à cette belle journée.

H. D.

Réunion du 18 septembre 1993 au Mont-Saint-Michel

Allocution du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Amis.

Qu'il nous soit permis, avant toute chose, de remercier M. le Président JOZEAU-MARIGNÉ, qui a bien voulu accepter de participer à notre réunion. Chacun connaît ici la part active et déterminante qu'il a prise, pendant plus de quarante ans, dans le soutien sans faille de nos positions.

Notre attachement et notre fidélité au Mont-Saint-Michel nous rassemblent, en cette salle Saint-Aubert du Presbytère de l'église paroissiale. Nous tenons à remercier particulièrement le Père RENARD, curé du Mont, qui a la grande obligeance de mettre cette salle à notre disposition.

Nous n'avons pas la possibilité, cette année, de nous retrouver en Belle Chaise. L'architecte, M. LABLAUDE, a fait retirer la charpente qui avait été installée par Paul GOUT, en 1917. D'ici la fin de l'année, une nouvelle charpente revêtue d'un lambris, comme celle du réfectoire de la Merveille, doit être posée.

D'autre part, les journées du Patrimoine, qui débutent aujourd'hui, nous empêchaient d'envisager une solution de rechange dans l'abbaye.

Cette situation ne surprendra pas les plus anciens d'entre nous. En effet, notre réunion annuelle au Mont avait lieu, avant guerre, au Vieux Logis, à quelques mètres d'ici, mis à notre disposition par Mlle PROVOST. A partir de 1946 et jusqu'en 1955, ce sont ses successeurs, Georges et Hélène LEBREC, qui nous ont accueillis, au même endroit, de la façon la plus courtoise. Qu'Hélène LEBREC reçoive, à nouveau, la marque de notre gratitude et de notre tendresse.

Nous ferons en sorte qu'à la fin de cette réunion, chacun puisse se rendre à l'Abbaye, s'il le désire, afin de bénéficier d'un bref récital d'orgue qui précédera la messe conventuelle, célébrée à 12 h 15.

Nous tenons à saluer particulièrement M. le docteur TIZON, Sénateur de la Manche, qui nous fait la grande joie de présider notre Assemblée. Nous connaissons depuis longtemps le sincère intérêt qui anime M. le Sénateur TIZON pour le site du Mont-Saint-Michel et le maintien de son environnement maritime.

Nous voulons également remercier pour leur précieuse aide et leur dévouement notre Secrétaire Général, Henry DECAENS, maître d'œuvre de notre bulletin, et tous ceux qui, à notre Conseil d'Administration, ne ménagent par leur effort, et, en particulier, nos avocats Hubert GRISON et Jacques LUCAS.

Nous ne pourrions saluer, à cette réunion, le Père Bruno de SENNEVILLE, ancien Prieur de la Communauté. Nous nous sommes téléphoné mardi dernier. Malheureusement, ses soucis de santé l'empêchent d'être des nôtres. Il n'envisage même pas de revenir à l'Abbaye, la montée lui étant interdite. Il nous adresse ses pensées les plus vives, et nous-mêmes pensons très fortement à lui.

Le Révérend Père André FOURNIER qui a remplacé le Père Bruno, en 1989, nous fait le grand plaisir d'être des nôtres. Il voudra bien, tout à l'heure, nous donner quelques informations sur la vie de la Communauté.

Nous voudrions aussi vous présenter les excuses des personnalités qui n'ont pu se joindre à nous :

- M. Pierre AGUITON, Président du Conseil général de la Manche,
- M. René ANDRE, Député-Maire d'Avranches,
- M. Gilles BUISSON, Maire honoraire de Mortain,
- M. Michel NORTIER, Conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque Nationale, membre de notre Comité d'Honneur,
- M. Joseph LE CLERC, Président d'Honneur des Amis du Mont-Saint-Michel,
- Mme LUCAS, Maire Adjoint d'Avranches, chargée des affaires culturelles,
- Mme Marie-Claude MANET, Présidente de l'A.G.E.B.,
- M. Alain MARAIS, Directeur Régional des Affaires Culturelles,
- M. Jacques LUCAS, Vice-Président de notre Association,
- M. l'abbé Paul RENARD, Recteur du Mont-Saint-Michel,
- M. Thierry BARRATINE, Administrateur adjoint des Monuments historiques,
- M. Jacques ROUSSEL, Directeur artistique honoraire des Heures musicales du Mont-Saint-Michel.

Nous tenons, par ailleurs à saluer la présence de M. Jean-Pierre MAILLARD, Chargé de Mission à la Direction Départementale de l'Équipement, et celle de M. Nicolas SIMONNET, Conservateur Régional des Monuments Historiques de Bretagne.

Ainsi que vous l'avez appris dans le dernier bulletin de l'Association, une grande amie très chère nous a quittés. Elisabeth FERY, notre trésorière, n'est plus ! Il est, aujourd'hui, une place vide : la sienne près de l'entrée des salles où nous nous réunissons. Elisabeth accueillait parfaitement tous ses Amis, nos adhérents. C'est elle qui connaissait le mieux chacun et qui avait toujours une parole aimable accompagnée de son indéfectible sourire qui lui faisait plisser les yeux. A partir de 1949, poursuivant l'exemple montré par

notre mère, avant guerre, Elisabeth FERY participe, l'été, — aux côtés de notre secrétaire administrative Mme Michèle ANGOT — à l'accueil des visiteurs du Mont, à la Maison de l'Arcade, sorte d'Office du Tourisme. Membre du Conseil d'Administration depuis 1955, elle devint — en remplacement du Comte de SAINT-CLAIR — Trésorière de l'Association, le 24 Juin 1957. Elisabeth a été, pendant toutes ces années, une parfaite trésorière. Elle faisait l'admiration des membres de votre Conseil et des participants à nos Assemblées Générales. Tout était complet, précis, rigoureux ! Après avoir travaillé longtemps à la Société THOMSON et assumé les fonctions de Chef de Service Administratif, elle avait eu une expérience très intéressante au Ministère des Affaires Étrangères et — depuis plusieurs années — elle assurait la responsabilité du courrier d'André FROSSARD, Membre de l'Académie Française et de notre Comité d'Honneur. Nous ne pouvons oublier la volonté qui était la sienne de voir revenir un membre de la famille VOISIN dans l'Association. Si nous sommes rentré au Conseil d'Administration en 1982, c'est certainement sur son insistance. Quel déchirement de la voir partir maintenant...

Nous avons demandé à celui qui partageait sa vie, René BESSON, de bien vouloir assurer les fonctions de Trésorier provisoire jusqu'à notre plus proche Assemblée Générale. Nous tenons à l'en remercier tout particulièrement.

Pour Elisabeth FERY nous allons maintenant respecter une minute de silence.

C'est avec juste raison que notre dernier bulletin a appelé votre attention sur la remarquable exposition, organisée au musée d'Avranches, et présentant 70 œuvres du peintre Jacques SIMON, disparu en 1965. Jacques SIMON est un peintre de la vie familiale, de la baie du Mont-Saint-Michel, des paysages régionaux et des stations balnéaires des années 30. Chacun se souvient que ce grand artiste a été après la seconde guerre mondiale Vice-Président de notre Association. Pendant quelques années, il remplaça Henry VOISIN dans la conception de la gravure qui était offerte aux membres en même temps que le bulletin. L'exposition a été préparée par Guillaume AMBROISE, conservateur, et Claire LECUYER, fille de Jacques SIMON et membre des Amis du Mont-Saint-Michel. Compte-tenu de son succès, cette manifestation, qui devait se terminer le 12 Septembre, a été prolongée jusqu'à la fin du mois.

Votre Association est heureuse et fière de vous annoncer la parution, dans le courant de cet été, du tome V des Mélanges commémoratifs du Millénaire Monastique du Mont-Saint-Michel.

Cet ouvrage, prévu depuis 1969, a été préparé sous la direction de M. Michel NORTIER, Conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque Nationale, qui était venu le présenter à notre dernière Assemblée Générale. Personne ne sera surpris d'y retrouver les noms de Pierre-André LABLAUDE, Architecte en chef des Monuments Historiques, et ceux de nos collègues et Amis, MM. Michel REULOS, Henry DECAENS et Bruno SAUNIER. La première partie de l'ouvrage, consacrée aux travaux ou aux

découvertes archéologiques faites au Mont entre 1960 et 1970, nous permet de retrouver, avec bonheur, la signature d'Yves-Marie FROIDEVAUX. On trouve ensuite des articles originaux sur divers sujets dont la restauration du Mont aux XIXe et XXe siècles, les fortifications et les dépendances du Mont. Une très belle iconographie complète cet ouvrage que nous vous recommandons de vous procurer. Les éditions LETHIELLEUX ont adressé un bulletin de souscription à tous les membres de l'Association. Cet ouvrage étant publié avec le concours du Comité National du Millénaire et des Amis du Mont-Saint-Michel, nos membres bénéficient d'un prix spécial de 160 F (jusqu'au 31 Décembre) au lieu de 280 F. L'Association s'en est procuré quelques exemplaires, vendus au prix de souscription à côté de nos habituelles gravures.

Sommes-nous à la veille de voir nos efforts incessants, menés depuis 82 ans, récompensés ? Voici deux ans, nous avons eu l'occasion de vous faire part des cinq projets qui avaient été présentés au plus haut niveau de l'Etat. Après étude, il s'est avéré qu'aucun n'était réalisable en raison des coûts et, pour certains, d'une inadéquation au site. Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées et chef de la Mission du « Mont-Saint-Michel » a, alors, avec ses partenaires, refait le dossier. Ce projet reçut successivement l'accord de M. le Préfet de la Manche, du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Mairie du Mont-Saint-Michel. Début Juin 1993, M. René ANDRE, Député-Maire d'Avranches, posa une question orale à M. Bernard BOSSON, Ministre de l'Équipement :

« Le gouvernement a affiché clairement sa double volonté de soutenir l'activité économique, notamment en relançant les travaux publics, et de mener une politique de soutien à l'économie. Le rétablissement du caractère maritime du Mont pourrait très bien rentrer dans ce cadre là ».

C'est ce que devaient confirmer les élus du Sud-Manche, réunis le 21 Juin, pour marquer leur consensus à un projet qui prévoit la destruction d'une partie de la digue et le rétablissement, en partie, des rivières et la modification du barrage sur le Couesnon. Le 22 Juin, le dossier a été présenté à M. Bernard BOSSON, Ministre de l'Équipement. Le 6 Juillet, les Ministres de l'Équipement, de la Culture et de l'Environnement ont réaffirmé leur soutien total au projet, confirmé leur consentement autour du dossier et ont affirmé leur volonté de donner un rythme soutenu à ce projet afin qu'il entre dans une phase active dans les plus brefs délais. Toutefois, les travaux ne pourront pas commencer avant 1995. Leur coût, estimé à 420 millions de francs, sera partagé entre l'Etat, pour la partie la plus importante, le Conseil Régional et le Conseil Général. Chacun espère que les travaux pourraient également obtenir le soutien des fonds européens.

Devons-nous être complètement rassurés ? Répondant au courrier que nous lui adressions, fin Juillet, M. Bernard BOSSON, Ministre de l'Équipement, nous fit parvenir la réponse suivante, le 13 Août :

« J'ai bien reçu votre lettre du 28 Juillet 1993, et c'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance du dossier que vous avez bien voulu me transmettre. Je suis très sensible aux préoccupations que vous avez exprimées.

J'ai demandé à mes services d'examiner avec soin et diligence la suite qui pourra être donnée aux dossiers techniques qui sont actuellement à l'étude sur le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Il est encore prématuré de répondre précisément en termes de modalités et de calendrier, mais soyez assuré que je vous tiendrai informé dès que ce sera possible».

Cette réponse courtoise ne nous donne guère satisfaction pour le moment. Nous ne vous ferons pas l'injure de vous rappeler la lutte incessante qui a été menée de toutes parts contre le maintien de la digue et, en particulier, par votre Association. Dès 1908, le Touring Club de France émettait le vœu de couper la digue à 1500 mètres du Mont pour la remplacer par une estacade à claire voie. Notre Association, plus réaliste, demanda que la coupure ait lieu à 1040 mètres. Ce projet, remanié et rétréci, devait finalement aboutir, après bien des vicissitudes et des lenteurs, en 1930, à l'adoption par le Conseil Supérieur des Travaux Publics, à un projet de coupure de 500 m. En 1936, l'Administration des Beaux-Arts acceptait ce projet et offrait même d'en faire la dépense, évaluée alors à 10 500 000 F.

Le 29 Octobre 1945, le Directeur Général de l'Architecture écrivait : «le Ministère des Travaux Publics étudie actuellement un nouveau projet de travaux urgents à entreprendre, afin qu'une solution rapide soit donnée au problème de la coupure de la digue. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant...» Il faut croire que le «courant» administratif est moins violent que ceux qui balayent périodiquement la baie du Mont-Saint-Michel, car, depuis 48 ans, aucun Ministère n'a abouti à la «solution rapide de ce problème urgent». Pouvons-nous espérer que trois Ministères aient, actuellement, plus de possibilités ?

Nous mettons beaucoup d'espoir dans ce que vous allez nous présenter, Monsieur MAILLARD !

Le danger essentiel subsiste toujours... l'ensablement progressif de la Baie condamne, s'il n'y est pas porté remède, ce «vaisseau gigantesque, tantôt voguant sur les eaux, tantôt reposant sur le sable», à n'être plus «qu'une épave échouée sur la plage morne et déserte».

C'est avec grand plaisir que nous laissons, à présent, la parole à Monsieur MAILLARD.

Gérard COLMAIRE

Assemblée générale du 18 mai 1994

Le Président, Gérard COLMAIRE, ouvre la séance à 19 heures dans la salle Jeanne d'Arc de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Neuilly. Une cinquantaine de membres sont présents ; cent soixante-treize adhérents ont envoyé un pouvoir.

Comme il y a des élections partielles au Conseil d'Administration, par suite du décès d'Elisabeth FERY et de la démission de l'abbé Marcel LELEGARD et du Père Bruno de SENNEVILLE, le président demande à ceux qui ont fait acte de candidature de se présenter en quelques mots. René Besson, le Père André FOURNIER, Dominique LELEGARD et François Saint-James sont présents dans la salle ; Jacques ROUSSEL est absent mais il est connu de nos adhérents puisqu'il a été Directeur artistique des Heures musicales du Mont-Saint-Michel.

On procède ensuite au scrutin à bulletin secret. Puis le Président présente le rapport moral, au cours duquel Hubert Grison fait le point sur les affaires judiciaires en cours, et René BESSON, trésorier intérimaire, présente le rapport financier de l'exercice 1993. Ces deux rapports, qui sont publiés dans le présent bulletin, sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le dépouillement du scrutin étant achevé, le Président proclame les résultats : François Saint-James, René BESSON et le Père André FOURNIER ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont élus.

Le Président donne alors la parole à Philippe PELGAS, un jeune membre de notre Association, qui vient de soutenir à l'Université de Paris I un mémoire de maîtrise d'archéologie sur l'évolution du village et des fortifications du Mont. Il nous donne de précieux renseignements sur les venelles et les enseignes de maisons disparues ; il s'efforce d'identifier les maisons du Terrier de l'abbaye qui n'ont pu l'être encore. Mais ses découvertes les plus intéressantes concernent les fortifications. Lors de ses prospections dans les caves du village, il a notamment retrouvé une porte monumentale qui a été condamnée vers 1426 par suite de la construction de la tour Chollet ou Demi-Lune.

En notre nom, le Président remercie vivement Philippe Pelgas de son exposé passionnant. Il lui demande d'écrire un article qui pourrait être publié dans notre bulletin. Mme Hélène LEBREC intervient pour souligner l'intérêt des recherches entreprises par Philippe PELGAS sur les fortifications. Elle fait également part de son inquiétude d'apprendre que l'Administration envisage de remettre un toit sur la tour Boucle. L'état des remparts, inquiétant selon elle, nécessiterait des travaux d'entretien urgents, et non des «innovations très coûteuses qui alourdiront la silhouette du Mont plutôt que de l'améliorer».

Pour terminer, Nicolas SIMONNET nous fait un exposé magistral sur la symbolique du cloître, un sujet qui lui tient très à cœur depuis quelque temps. Le texte de sa communication est publié dans le présent bulletin.

Nous nous séparons vers 22 heures, après avoir fixé notre prochaine réunion au Mont-Saint-Michel au samedi 17 septembre.

Conseil d'Administration du 18 mai 1994

A l'issue de l'Assemblée Générale, Gérard COLMAIRE réunit le Conseil d'Administration pour procéder à l'élection du bureau.

Bien qu'ils souhaitent être déchargés de leurs fonctions, Gérard COLMAIRE et Henry DECAENS sont respectivement réélus Président et Secrétaire Général. René BESSON est élu trésorier, Jacques LEREBOURS Pigeonnière Vice-Président en remplacement de Michel Ozanne qui ne se représentait pas au bureau. Enfin, Jacques LUCAS et Hubert GRISON sont respectivement réélus Vice-Président et Secrétaire Général adjoint.

H.D.

Assemblée générale à Neuilly-sur-Seine du 18 mai 1994

Intervention du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

L'obligeance proverbiale de notre chère Antoinette ABADIE nous a amenés, cette année, à trouver une nouvelle situation pour notre Assemblée Générale annuelle. C'est dans ces locaux de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Neuilly que nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions sincèrement d'être venus si nombreux.

Nous nous réjouissons de la présence parmi nous de :

— Monsieur Michel REULOS, ancien Vice Président, Membre du Comité d'Honneur

— Père André FOURNIER, Prieur de la Communauté du Mont

— Monsieur Nicolas SIMONNET, Conservateur Régional des Monuments Historiques de Bretagne.

Nous regrettons l'absence de M. Léon JOZEAU-MARIGNE, Président de notre Comité d'Honneur, qui nous a prié de l'excuser.

D'autre part, nous vous présentons les excuses des personnalités qui n'ont pu se joindre à nous :

MM. Joseph LE CLERC, Président d'Honneur de notre Association ;

Michel NORTIER, Membre de notre Comité d'Honneur

Julien NICOLLE, Maire Honoraire du Mont-Saint-Michel

Maxime de CONIAC, Conseiller Général du Canton de St-James

Le Docteur Gilles BUISSON, Maire Honoraire de Mortain

Alain L'HOMER, Membre de notre Conseil

Michel OZANNE, Membre de notre Conseil

Madame Marie-France MANET, Présidente de l'AGEB, en déplacement en Indonésie.

Qu'il me soit permis de remercier tout particulièrement notre Secrétaire Général, Henry DECAENS, grand réalisateur de notre bulletin ; René BESSON qui a bien voulu, à la disparition de notre chère Elisabeth, reprendre le flambeau du Trésorier ; les membres de notre Conseil d'Administration et en particulier, nos avocats Hubert GRISON et Jacques LUCAS

Nous nous sommes quittés, le 18 septembre 1993, au Mont-Saint-Michel, très intéressés par le projet de désensablement de la baie du Mont-Saint-Michel présenté par M. Jean-Pierre MAILLARD, chef de la Mission du « Mont-Saint-Michel ».

Le projet prévoit :

- la coupure de la digue sur 500 mètres, remplacée par un pont pour piétons, très plat, sans trottoir, au garde-corps peu présent ;
- un parking, éloigné de 500 mètres, et entouré de digues basses (deux mètres de hauteur), presque invisible depuis le sol ;
- le percement d'une porte dans la Cour de l'Avancée ;
- la construction d'un quai de pierre, submersible, à l'arrivée du nouveau pont ;
- la création d'une galerie technique souterraine permettant de relier le parking au Mont, et s'apparentant à un monte-charge horizontal ;
- la réactivation des fleuves : Sée, Sélune, Guindre, et surtout le Couesnon.

Si notre Assemblée a été satisfaite, dans l'ensemble, de certains aspects de ce projet, il n'en fut pas de même pour le parking et pour le monte-charge. Ces derniers points pouvant, d'ailleurs, être améliorés ou amendés.

Dès notre retour sur le littoral, nous avons pu, grâce à l'intervention de M. le Sénateur TIZON, obtenir quelques informations des Ministres concernés.

Tout d'abord, Monsieur le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme qui a déclaré le 27 octobre 1993 :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'aménagement de la digue permettant le désensablement de la baie du Mont-Saint-Michel ».

« Je prescris aussitôt un examen attentif de ce dossier et ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui lui sera donnée ».

M. Bernard BOSSON avait déjà, le 6 juillet 1993, affirmé avec ses collègues de la Culture et de l'Environnement un soutien total au projet de M. Jean-Pierre MAILLARD.

M. le Ministre de l'Équipement avait aussi répondu à votre Président, le 13 août 1993, qu'il avait déjà demandé à ses services d'examiner, avec diligence, les dossiers techniques sur le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

Aujourd'hui, tout semble donc repartir du début...

Pour sa part, M. Michel BARNIER, Ministre de l'Environnement écrivait le 22 novembre 1993 :

« Je vous informe que j'ai rencontré récemment le Ministre de la Culture et le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme à propos du projet de M. MAILLARD, afin que sa mise en œuvre soit étudiée rapidement ».

« Il est néanmoins naturellement nécessaire de s'assurer que ce projet est conforme à la législation existante, notamment à la loi sur le littoral et à la loi sur les Monuments ».

« Dans cet esprit des adaptations du projet pourraient être envisagées. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des suites données à cette affaire ».

Nous nous inquiétons, en septembre dernier, mais nous ne sommes pas plus rassurés aujourd'hui ! M. MAILLARD avouait qu'il « rongeaient son frein en entendant les paroles lénifiantes des Ministres ». Nous n'avons pas un autre état d'esprit en voyant que des interventions multiples ne donnent vraiment pas de résultats concrets.

Trop peu de personnes ou d'Associations se préoccupent véritablement de la sauvegarde de la baie et du Mont-Saint-Michel. Nous y reviendrons tout à l'heure !

Notre feuilleton des Terrasses POULARD toucherait-il, bientôt, à sa fin ? C'est, en tout cas, avec une très grande joie que nous vous annonçons que la phase pénale est terminée depuis février 1994 : la Cour de Cassation a, en effet, rejeté le pourvoi introduit par nos adversaires. Le mérite en revient uniquement à nos Avocats que nous vous demandons de bien vouloir applaudir. Afin de préciser notre situation, nous vous résumons cette Affaire :

La société des TERRASSES POULARD et des MUSEES DU MONT-SAINT-MICHEL est propriétaire d'un immeuble situé au Mont-Saint-Michel, à usage de restaurant. De par sa situation, ce bâtiment bénéficie d'une quadruple protection dans la mesure où il est :

- situé dans un Site inscrit ;
- situé dans un périmètre de co-visibilité de nombreux Monuments Historiques ;
- inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques ;
- adossé aux remparts du Mont-Saint-Michel, classés eux-mêmes Monuments Historiques.

En 1990, la S.T.P.M. du Mont-Saint-Michel avait édifié sur ce bâtiment une véranda, sans permis de construire. L'Association des Amis du Mont-Saint-Michel a fait délivrer une Citation Directe au Président-Directeur Général de cette société, par ailleurs Maire de la Commune.

Par jugement du 28 avril 1992, le Tribunal Correctionnel d'Avranches a déclaré le Président et le Directeur Général coupables de construction sans permis de construire, modifications d'un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques sans avis du Ministre de la Culture, modifications d'un immeuble situé dans le champ de visibilité d'un immeuble inscrit, sans autorisation préalable.

La destruction du bâtiment litigieux a été ordonnée, sous astreinte, et l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel reçue en sa constitution de Partie Civile.

Ce jugement a été confirmé par Arrêt de la Cour d'Appel de Caen du 25 novembre 1992, et enfin par un Arrêt de la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation du 16 février 1994.

Par ailleurs, la S.T.P.M. a déposé une demande de permis de construire concernant toujours ce même bâtiment, le 16 mai 1991. Par Arrêté de M. le Préfet de la Manche du 14 avril 1992, ce permis de construire a été accordé. L'Association des Amis du Mont-Saint-Michel a introduit un recours devant le Tribunal Administratif de Caen le 24 juillet 1992. La société a fait procéder à la destruction de la véranda, objet de la procédure pénale, et a construit à la place l'ouvrage ainsi autorisé par l'Arrêté Préfectoral. Mais le 16 juin 1993, M. le Préfet de la Manche a pris un Arrêté de retrait du permis de construire du 14 avril 1992, celui-ci ayant été délivré en infraction avec la législation en vigueur. Le 2 juillet 1993, la S.T.P.M. a déposé une nouvelle demande de permis de construire, en régularisation, concernant le bâtiment qui était déjà construit.

Compte tenu des protections rappelées ci-dessus, le constructeur ne pouvait bénéficier d'un permis de construire tacite, le permis intéressant un immeuble inscrit ou un immeuble adossé à un immeuble classé. Le délai d'instruction de la demande de permis de construire déposée le 2 juillet 1993 était de cinq mois. Ce délai expirait ainsi le 2 décembre 1993 : à cette date, la demande de permis a donc fait l'objet d'une décision implicite de rejet.

La S.T.P.M. disposait alors d'un délai de deux mois pour contester devant le Tribunal Administratif ce refus tacite, délai expirant lui-même le 2 février 1994. Or, elle n'a engagé aucun recours contre cette décision qui se trouve ainsi devenue désormais définitive.

Dans ces conditions, le bâtiment existant, construit aux risques et périls de la S.T.P.M. sur la base d'un permis de construire faisant l'objet d'un recours, se trouve à l'évidence dénué de permis de construire. Cette situation constitue un trouble manifestement illicite qu'il importe de faire cesser, compte-tenu, entre autres, de la situation toute particulière de ce bâtiment. Maître Hubert GRISON a donc demandé que, le 21 avril 1994, la S.T.P.M. soit condamnée à détruire cette construction constituant le sommet du bâtiment, dans le délai de trois semaines à compter du prononcé de

l'Ordonnance à intervenir et, passé ce délai, sous astreinte définitive de 5 000 Francs par jour de retard. L'affaire a été renvoyée au 19 mai 1994, à Avranches.

L'Abbaye du Mont-Saint-Michel a enfin accueilli son nouveau Conservateur. Il s'agit de Mr. HAGEGE, architecte, jusqu'à présent chargé de Mission au Ministère de l'Agriculture. Il n'a pu malheureusement être des nôtres, ce soir. Il peut compter particulièrement sur la fidélité des Amis du Mont-Saint-Michel.

Par ailleurs, vous savez que de nombreux travaux ont été menés sur le site. Certains sont terminés. Il s'agit de travaux d'assainissement, d'aménagement de la circulation au carrefour de la Caserne, et de réparations à l'Église paroissiale et au Presbytère. Dans l'Abbaye, Belle-Chaise possède désormais une charpente neuve et une nouvelle couverture.

Nous nous associons aux justes préoccupations des usagers de la ligne Caen-Rennes. En effet, la SNCF menace d'interrompre cette ligne pour défaut de rentabilité. Il faut pourtant savoir qu'elle permet de joindre Pontorson soit par Caen, soit par Rennes. Dans ce dernier cas, avec le TGV, en moins de quatre heures. Le Président du Conseil Régional propose une contribution de 150 millions de Francs pour la remise en état et la modernisation de cette ligne. L'État ne s'est pas encore manifesté ! Nous souhaitons qu'une solution rapide soit trouvée...

Par l'effet d'endiguement, de déviations, de canalisations, les courants ne peuvent plus divaguer dans la baie, et ne la désensablent plus. Et pourtant, les deux petits fleuves, la Sée et la Sélune, n'ont-ils pas au reflux un débit égal à celui de la Volga à Volgograd ? Les grèves, transformées en "herbus", enserrant le Mont d'un banc à l'est, d'un autre à l'ouest, et le condamnent inexorablement à la terre, à brève échéance.

L'Unesco, dans le cadre de la Convention de 1972, sur la protection du patrimoine mondial, ratifiée par 102 États, a classé 288 biens culturels ou naturels. Seuls 12 sites sont classés par les experts au double titre de patrimoine mondial culturel et naturel. Le Mont-Saint-Michel à l'égal de l'Acropole, du temple d'Angkor, de la Pyramide de Chéops est l'un de ces « biens » inestimables et irremplaçables non seulement de chaque nation mais de l'humanité toute entière... ils ont une valeur universelle et exceptionnelle.

C'est dire le retentissement international de la sauvegarde du Mont-Saint-Michel ou de son abandon. Il est indispensable - en faveur du projet actuel ou rénové - que les plus hautes autorités de l'État s'engagent rapidement et complètement. Il faut que ceux qui ont le pouvoir de décider et d'agir interviennent avant l'échéance irréversible.

Gérard COLMAIRE.

Bilan de l'exercice 1993

RAPPEL : Situation au 31.12.92

• Disponible	
Banque N.S.M	134 862,22 F
C.C.P	30 734,98 F
Caisse d'Epargne	9 481,86 F
	<hr/>
	175 079,06 F
• Portefeuille :	
5 "Placements nets"	47 510,00 F
7 "Placements court terme"	76 849,00 F
	<hr/>
	124 359,00 F
	<hr/>
TOTAL GÉNÉRAL	299 438,06 F

SITUATION au 31.12.93

• Disponible	
Banque NSM	15 673,17 F
C.C.P.	32 864,12 F
Caisse d'Epargne	9 908,54 F
	<hr/>
	58 445,83 F
•Portefeuille	
14 "Placements nets"	148 115,00 F
7 "Placements court terme"	75 514,00 F
	<hr/>
	223 629,00 F
	<hr/>
TOTAL GÉNÉRAL	282 074,83 F

Soit une diminution de 17 363,23 F

DÉPENSES

Impression du Bulletin	30 308,04 F
Subvention tome V du Millénaire	35 000,00 F
Pourvoi en cassation affaire Terrasses Poulard	17 790,00 F
Frais de fonctionnement	
(Impressions diverses, enveloppes, affranchissements,	
boîte postale, réexpédition du courrier, abonnements	
et cotisations à divers organismes)	14 838,81 F
	<hr/>
TOTAL	97 936,85 F

RECETTES

Cotisations	39 330,00 F
Affaires Terrasses Poulard - Remb. M ^e Grison	8 267,84 F
Arrêt Cour d'Appel - Versement du défendeur	11 469,52 F
Vente de gravures et bulletins	3 640,00 F
Intérêts du Portefeuille.....	15 106,87 F
Plus-value du Portefeuille	2 750,39 F
	<hr/>
TOTAL	80 573,62 F

BALANCE

Recettes	80 573,62 F
Dépenses	97 936,85 F
	<hr/>
Soit une différence de 17 363,23 F	

COMMENTAIRES

L'année 1993 se présente sous des aspects contrastés : certains événements sont favorables, d'autres sont préoccupants.

● Voyons tout d'abord les aspects négatifs :

— **Cotisations** : on note en 1993, par rapport à 1992, une diminution du nombre de membres de notre Association qui ont payé leur cotisation. De ce fait, ce poste est en très nette diminution, sans compter évidemment le don exceptionnel de 1992.

Une action est à entreprendre pour inciter nos membres à ne pas oublier de nous adresser le chèque correspondant à leur cotisation.

Il est impératif que chacun de nous se mobilise pour rechercher des nouveaux membres et particulièrement des jeunes pour assurer la relève.

— **Procès** : il a fallu aller jusqu'en cassation dans le procès qui oppose notre Association au propriétaire des « Terrasses Poulard » qui a modifié un bâtiment sans tenir compte des servitudes architecturales propres au Mont, ce qui entraîne le versement de provisions. Nous avons obtenu finalement gain de cause.

● Parmi les aspects positifs on relève :

- **Le résultat du bilan** : certes il est négatif d'environ 17 000 F, mais il est dû : au versement de notre subvention pour l'édition du Tome V du Millénaire de 35 000 F et à l'absence, cette année, du don spécial de 10 000 F. Sans ces deux événements notre solde aurait été positif d'environ 28 000 F. L'année a donc été satisfaisante du point de vue des chiffres.
 - **Renforcement de notre portefeuille** : il a eu pour conséquence une augmentation des intérêts : 15 106,87 en 1993, contre 8 987,53 en 1992.
- Il faut noter que ces fonds de placement sont disponibles à tout moment, si nous avons besoin de financer une opération destinée à promouvoir notre Association, ou pour appuyer une opération de désensablement du Mont.
- **Le bulletin** est toujours très apprécié par nos membres grâce au dévouement de Henry Decaëns. Il a pu être produit en 1993 pour 4 000 F de moins qu'en 1992.
 - **Gravures** : le stock diminue en variété et en nombre, il risque d'être épuisé dans très peu d'années.

René BESSON

COURRIER DES LECTEURS

Nous publions ci-dessous la lettre d'un adhérent de Granville qui, nous semble-t-il, pose un certain nombre de questions importantes.

Le 11 octobre 1993

Monsieur et cher Président,

La parution de l'article du 3 octobre de l'hebdomadaire « *La Manche-Libre* » a réveillé mon attention sur le grand projet exposé par M. Maillard lors de notre Assemblée Générale du 19 septembre.

J'ai relu attentivement mes notes prises lors de l'exposé de M. Maillard et je n'y ai pas relevé que le monte-charge dit « horizontal » devait être souterrain. L'article de « *La Manche-Libre* » m'a donc amené à quelques réflexions techniques et... estimatives.

Il faut d'abord savoir qu'actuellement, le Département et la Région sont très engagés sur un grand projet des années à venir : « la Route des Estuaires ». Ce projet est en effet indispensable pour assurer le désenclavement des départements bas-normands, à l'égard des grands courants de circulation, et cela est d'autant plus impératif que ces départements sont très en retard sur leur programme routier intérieur, qui évolue beaucoup plus lentement que n'évolue la circulation. Or ce projet sera d'un coût estimé, non plus en centaines de MF mais en milliards.

Dans le même ordre d'idées, les impôts locaux sont au maximum de ce que l'on peut exiger des populations des départements concernés, qui, comme vous le savez, sont sous-industrialisés et déficitaires en taxes professionnelles — contrairement à l'agglomération parisienne.

On comprend ainsi pour quelles raisons les collectivités régionales et départementales, traînent un peu les pieds sur des projets qui n'apparaissent pas de première nécessité.

Après ce trop long préambule, j'en arrive au projet qui nous intéresse. Dans les conditions ci-dessus, si l'on veut espérer une réalisation rapide des premiers travaux pouvant entraîner le processus de désensablement, il importe — à mes yeux — de dissocier les travaux indispensables (coupure de la digue,

construction d'une passerelle, construction d'un grand parking de 5000 places) de ce qui peut être moins urgent, ou moins justifié, telle que la « galerie technique souterraine ».

En effet, cette galerie, si elle doit comporter le fameux « ascenseur horizontal » avec navette pour 15 personnes, devra englober une grande partie de l'enveloppe ciblée à 420 MF, compte-tenu des difficultés techniques relatives à un projet souterrain.

Une telle galerie, envisagée à 3,00 m au-dessous du sol naturel, ne peut être réalisée que par tronçons de 20 à 25 m à l'intérieur d'un batardeau de palplanches d'environ 30 m de long sur 10 m de large, qui permettrait des travaux à ciel ouvert :

- d'une part, pour fonder les pieux jusqu'à la couche de marnes qui règnent à environ moins 11 ou 12 m par rapport au sol naturel ;
- et d'autre part, pour permettre le bétonnage de la galerie, sorte de gros tube cylindrique ou ovoïde de 3 ou 4,00 m de diamètre.

Ces travaux, qui n'apparaissent pas insurmontables, en matière technique, se chiffreraient malgré tout en plusieurs centaines de MF.

On peut ajouter qu'il n'est pas souhaitable de remuer des sédiments déposés et compressés depuis des siècles, suivant le tracé d'une tranchée linéaire, et cela sur 4 ou 5 m de profondeur, car on peut craindre des affouillements qui dénuderaient tôt ou tard la fameuse galerie, ce qui serait du plus mauvais effet.

On en arrive donc à s'interroger sur l'intérêt réel de l'ascenseur horizontal souterrain. L'enjeu financier de cette partie du projet est-il justifié, pour donner satisfaction à quelques dizaines de visiteurs qui sont terrifiés par le parcours pédestre de cinq ou six cents mètres ? (comme on l'a entendu lors de notre assemblée générale) (1).

Cette question, qui me paraît primordiale, peut d'ailleurs être résolue, pour les différents réseaux (eaux usées, adduction d'eau potable, réseaux d'E.D.F. et Télécom) par canalisations de faible section, suspendues sous la passerelle, sans être nécessairement souterraines. On peut alors chiffrer ces solutions techniques d'une façon précise et non aléatoire, comme la solution souterraine, et l'ensemble du projet peut alors rester dans un cadre inférieur à 500 MF.

Il semble par ailleurs important de souligner que, dans l'ensemble des opérations devant « encourager » un début de désensablement des abords du Mont-Saint-Michel, le rôle du Couesnon ne doit pas être oublié, notamment en tant que réservoir de chasse, et que cela ne pourra pas s'opérer sans aménagements de génie hydraulique, tant sur le barrage de la Caserne qu'en amont, près de Beauvoir. Ces aménagements se chiffreraient par plusieurs dizaines, (voire centaines) de MF.

En conclusion, il est à craindre que le projet, qui nous tient à cœur, ne se dirige vers des opérations spectaculaires, injustifiées au plan technique, au détriment d'opérations qui nous sont toujours apparues indispensables quant au réel sujet du désensablement.

Il apparaît en outre inopportun de sous-évaluer un important projet : autant le projet initial de M. Maillard apparaissait séduisant et réalisable, autant ses récentes révélations techniques et financières semblent utopiques et hasardeuses.

C'est donc sur ces réflexions que je me permets d'attirer votre attention. Le virage du projet Maillard, curieusement dévoilé par voie de Presse, me semble, à terme, engagé vers une impasse financière, ce qui me paraît bien regrettable, compte-tenu du potentiel de sympathie qu'il avait primitivement créé.

Espérant que ces quelques lignes auront pu vous intéresser, je vous prie d'agréer, Monsieur et cher Président, l'expression de mes amicaux et dévoués sentiments.

Guy DODEMAN

NDLR

(1) En réalité, l'ascenseur horizontal devrait être réservé à ceux qui travaillent au Mont.



Vierge à l'Enfant
encensée par deux anges



Noé et la Croix surmontée
du soleil et de la lune



Christ en majesté



L'Agneau mystique
et la Jérusalem Céleste



Le péché originel

LE PROGRAMME ICONOGRAPHIQUE ET SYMBOLIQUE DU CLOÎTRE ET LA SPIRITUALITÉ DES MOINES MONTOIS AU XIII^e SIÈCLE

La variété et la qualité des sculptures qui ornent les écoinçons du cloître de l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Michel ont été unanimement reconnues par les historiens du monument. La finesse du travail de la pierre, sa profondeur, qui permettent à l'ombre et à la lumière de jouer sur ce décor, ont été justement célébrées. L'accent a été mis sur la profusion des motifs végétaux, de loin les plus nombreux, qui ont donné aux sculpteurs l'occasion de faire preuve de leur inventivité et de leur art. La présence de quelques figures historiques a été signalée : certains ont noté les images du Christ, en croix et en majesté ; d'autres ont remarqué l'Agneau mystique, ou le vendangeur qui fait face au réfectoire ; beaucoup ont mentionné l'effigie de saint François d'Assise, et cité l'inscription portée par un cartouche, aujourd'hui disparue mais relevée au XVII^e et au XVIII^e siècles, et qui donnait la date de 1228 pour l'achèvement du cloître ; l'effigie des auteurs de ce chef d'œuvre a été vue, alternativement, dans les têtes qui ornent la frise de la galerie ouest et dans les personnages mutilés de la galerie sud.

L'ensemble a été analysé du point de vue stylistique, notamment par Germain Bazin (1), qui a mis en valeur, dès 1934, sa place dans l'art normand du XIII^e siècle. Son ouvrage, qui, soixante ans après sa publication demeure le livre de référence sur l'histoire de l'art au Mont-Saint-Michel, établit notamment des comparaisons avec la sculpture de la cathédrale de Coutances et la petite église de Norrey-en-Bessin, et met en valeur le caractère normand de cet ensemble.

(1) BAZIN (Germain) : *Le Mont-Saint-Michel*, Paris, 1934.

La cohérence du programme iconographique n'a en revanche jamais été signalée, semble-t-il. Ce cloître est pourtant contemporain des grandes cathédrales, sur lesquelles les études iconographiques ne manquent pas. Dès 1898 l'ouvrage fondateur des études iconographiques sur l'âge gothique, « *L'art religieux du XIII^e siècle en France* », d'Emile Mâle, toujours d'actualité, montrait la rigueur avec laquelle furent conçus les grands décors gothiques, ordonnés selon quelques thèmes majeurs parmi lesquels on peut noter particulièrement :

— la correspondance entre l'ancien et le nouveau Testaments, dont l'illustration est donnée par les vitraux du chœur, montrant dans la lumière du levant les précurseurs du Christ et la relation entre leur vie et ses actes. Il s'agit d'un thème essentiel, inauguré par l'abbé Suger à l'abbatiale de Saint-Denis au XII^e siècle et repris dans toutes les cathédrales du XIII^e ;

— le jugement dernier, représenté au couchant, sur le portail occidental. En cela se poursuit la tradition romane, qui fait de l'entrée de l'église celle de la Jérusalem céleste, accessible aux élus après la fin des temps ;

— la représentation de la Vierge, qui occupe dans le décor des cathédrales, comme dans la spiritualité du XIII^e siècle, une place essentielle. A Amiens, dont le programme fut conçu en 1220, soit pendant le chantier de la Merveille et peu avant le cloître montois, comme à Chartres plus d'un demi-siècle auparavant, lui est consacré le porche sud du portail occidental.

L'histoire Mont-Saint-Michel à cette période commence à être mieux connue, grâce à des travaux récents. En 1965, M. Michel Nortier (2) a rétabli la chronologie de la construction de la « Merveille », et restitué sa paternité à l'abbé Raoul des Isles, successeur de Jourdain en 1212 et démissionnaire, pour raison de santé, en 1228. Si la conception d'ensemble de la « Merveille » est incontestablement due à Raoul des Isles, il semble que la réalisation du cloître, achevé l'année de son départ, puisse être attribuée, comme nous l'indiquent les historiens mauristes, à son successeur Raoul de Villedieu.

M. Marc Déceneux a montré l'an dernier, dans ce même bulletin, la rigueur intellectuelle qui a présidé à l'élaboration du plan de cet ensemble de bâtiments conventuels ; il concluait ainsi : « *Dans la forme, la substance et la perspective, le grand projet de la Merveille est une véritable « Somme » et l'une des plus parfaites productions de la pensée scolastique* » (3). Le goût de l'ordre et de la classification, que l'on retrouve dans la triple superposition des ordres de la société médiévale, des modalités de l'être et des vertus, est effectivement une caractéristique du mode de la pensée scolastique, pur produit des Universités médiévales. Cette influence des milieux universitaires sur

(2) NORTIER (Michel) : *La construction de la Merveille, nouvelle datation proposée*, dans les Annales du Mont-Saint-Michel, janvier-février 1965, mars-avril 1965 et janvier-février 1966. Cet article, complété de quelques notes et de deux annexes, a été réédité dans le Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, t. V. Etudes archéologiques, Paris, 1993.

(3) DECENEUX (Marc) : *Le projet inachevé de la Merveille, essai de restitution, perspectives symboliques et sa place dans la pensée du XIII^e siècle*, dans Bulletin des Amis du Mont-Saint-Michel, 1993, p. 41 à 49.

l'architecture monastique peut surprendre, tant la naissance de l'Université fut un phénomène urbain, lié au développement des écoles cathédrales, et la volonté d'allier la foi et la raison s'affirma en opposition aux milieux monastiques — que l'on se rappelle ici les dures paroles de saint Bernard envers les écolâtres —.

L'histoire du Mont-Saint-Michel nous donne pourtant une explication possible à cette situation paradoxale : on sait que Raoul des Isles, pour réformer son monastère dans lequel la régularité n'était plus guère assurée, eut une politique bien particulière de recrutement : en exécution des décisions de l'archevêque de Rouen Thibaud d'Amiens qui, en 1223, lui a laissé deux ans pour augmenter l'effectif des religieux d'une dizaine au moins, « *il se rend lui-même et envoie des messagers à Paris et ailleurs, où, après les avoir soumis à un examen minutieux, il choisit certains étudiants et autres sujets de qualité pour les amener au Mont et en faire de bons moines* » (4). Il est vraisemblable que cette politique menée entre 1223 et 1225, donc dans les années qui précédèrent immédiatement ou qui virent commencer l'édification du cloître, achevé en 1228, fut de nature à favoriser l'introduction de thèses nouvelles dans le monastère montois.

Ces quelques lumières sur le contexte de la naissance des sculptures du cloître sont importantes pour fixer la problématique de leur étude, malheureusement rendue impossible du point de vue de l'histoire des formes à la suite des mutilations qu'elles ont subies, sans doute au moment de la Révolution. C'est donc la seule recherche des thèmes du programme iconographique tracé par les motifs historiés, de son éventuelle signification spirituelle et de sa correspondance avec ce que nous pouvons connaître de la pensée médiévale, qui font l'objet de cet article, à l'exclusion de l'analyse des motifs végétaux

Description et identification

La totalité du décor sculpté est située sur la face intérieure du mur du cloître, portée par les colonnettes disposées sur deux rangées qui ont fait la célébrité de ce monument. L'essentiel se trouve dans les écoinçons, quelques motifs étant toutefois placés dans la frise qui court dans la partie haute du mur, entre le sommet des arcatures et la moulure qui porte la sablière. L'unique matériau est la pierre de Caen, dont c'est la seule utilisation connue au Mont-Saint-Michel à l'époque médiévale. Quelques traces de polychromie, conservées dans la galerie méridionale prouvent, si tant est qu'elles soient anciennes, que cet ensemble était autrefois coloré.

La galerie orientale

Deux motifs sculptés de la galerie orientale du cloître se distinguent des autres : placés l'un à côté de l'autre, dans les quatrième et cinquième

(4) CHAZELAS (Jean) : *La vie monastique au Mont-Saint-Michel au XIII^e siècle*, dans Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, tome I, Histoire et vie monastique, Paris, 1967.

écoinçons en partant du nord, face à la porte du réfectoire, ils représentent l'un, une croix, l'autre, une scène de vendange.

La croix est trop mutilée pour qu'une description précise soit possible. Tout au plus peut-on remarquer qu'elle était sculptée en réserve dans un fond ovale, aminci vers le bas de l'écoinçon. Le montant vertical a été martelé de telle sorte qu'il est impossible d'affirmer si le corps du Christ était ou non figuré sur cette croix. Si tel était le cas, le caractère rectiligne de ce qui subsiste obligerait à considérer que le corps était sculpté avec un relief proche de la ronde bosse et presque complètement détaché du fond. Ce n'est qu'à l'intersection des deux axes que subsiste la trace d'un élargissement dont la forme est trop irrégulière pour être interprétée de façon certaine comme la tête du Christ. Sur le bord supérieur sont sculptés le soleil au-dessus de l'extrémité gauche de la croix, et la lune au-dessus de l'extrémité droite. La représentation conjointe du soleil et de la lune au-dessus de la cruxification est généralement interprétée comme symbole du passage à la nouvelle Loi, l'Évangile, qui permet de comprendre l'ancien Testament et l'éclaire comme le soleil donne sa lumière à la lune.

Le personnage du vendangeur a été presque entièrement restitué lors de la restauration du cloître par Edouard Corroyer en 1878. Une photographie, conservée à la bibliothèque nationale, nous montre que n'en subsistaient que les pieds et le bas de la robe. Le rinceau de vigne sur lequel il se détache, et dont il soupèse une grappe était également très mutilé. Les éléments anciens subsistant avant les travaux de Corroyer suffisent cependant à établir que, s'il est impossible d'affirmer le respect de la forme médiévale, du moins le thème iconographique a été conservé. Germain Bazin, qui a le premier montré l'ampleur de la restauration de cette scène au XIX^e siècle, avait également entrevu sa nature symbolique : « *Le sujet de cette figure n'est pas, comme on pourrait le croire, un sujet de fantaisie. Son voisinage avec le Christ en croix ne laisse aucun doute sur sa valeur de symbole eucharistique ; c'est, déjà exprimée ici, l'idée dont le XV^e siècle tirera les pathétiques « Pressoirs mystiques »* » (5).

Le thème de la vigne est abondamment développé dans la Bible. Dans l'ancien Testament, elle est l'image du peuple d'Israël, et le vigneron en est Dieu : Le prophète Isaïe dit : « *car la vigne de Yahvé des armées, c'est la maison d'Israël* » (6) ; dans les Psaumes, dont les moines bénédictins avaient l'ardente obligation de tous les réciter chaque semaine, il est dit : « *D'Égypte tu as arraché une vigne, tu as chassé des nations et tu l'as plantée* » (7).

Dans le nouveau Testament, le symbole de la vigne est tout aussi présent. Dans l'Évangile de saint Jean, Jésus dit : « *Je suis la vraie vigne et mon Père est le vigneron. Tout sarment qui, en moi, ne porte pas de fruit, il*

(5) BAZIN, *op. cit.*, p. 163.

(6) Isaïe, V, 7.

(7) Psaume LXXX, 9.

l'enlève, et tout sarment qui porte du fruit, il l'émonde, afin qu'il porte davantage encore » (8), et plus loin : « *Je suis la vigne, vous êtes les sarments* » (9). Dans les trois évangiles synoptiques, la Parole des vigneronniers meurtriers, après avoir rappelé Isaïe — « *un homme a planté une vigne, l'a entourée d'une clôture, il a creusé une cuve et bâti une tour* » —, présente Jésus comme le fils du propriétaire de la vigne, envoyé par son père recueillir ses fruits auprès des vigneronniers, et molesté par eux, comme l'avaient été les émissaires qui l'avaient précédé.

Toutefois il ne semble pas que l'iconographie médiévale ait représenté Dieu le Père sous la forme d'un vigneron, ni le Christ sous la forme de la grappe de raisin, avant le XV^e siècle. Cette figure semble plus généralement être celle de Noé, à qui il fut donné d'être le premier à produire du vin, et à s'en enivrer. Or Noé, seul juste sauvé par Dieu lors du déluge, est à ce titre considéré par l'iconographie médiévale comme l'un des précurseurs du Christ.

L'ensemble que composent la croix et le vendangeur semble donc l'image du Christ à travers ses prédécesseurs. Il prend place au Levant, symboliquement au matin du monde, comme dans les cathédrales gothiques les vitraux du chœur généralement consacrés à la concordance de l'ancien et du nouveau Testaments. L'image du soleil et de la lune au-dessus de la croix confirme cette interprétation.

La galerie méridionale

Un seul écoinçon de la galerie méridionale entre de façon certaine dans le cadre de cette étude, tous les autres étant décorés de motifs végétaux. C'est celui qui sépare les neuvième et dixième arcatures en partant de l'Est. Comme les autres représentations de personnages religieux, il a été gravement mutilé et rendu illisible, autorisant bien des conjectures. On y devine trois personnages, chacun surmonté d'un gâble décoré de motifs trilobés. Celui du centre, assis sur un trône que l'on devine encore, dans une position majestueuse, avait les pieds posés sur un culot très ouvragé et mouluré. Son visage a totalement disparu, et son buste est gravement mutilé. On perçoit néanmoins ses bras qui descendent le long de son corps et devaient se croiser sur son ventre. De part et d'autre, on devine deux corps dont le mouvement suit la courbe des arcatures. Un triple dais couvre l'ensemble des personnages, dont chacun est accompagné, au niveau de la tête, d'un titre et d'un nom : DAS (pour Dominus) GARIN au centre, MAG (pour Magister) ROGER à gauche et MAG JOHAN à droite.

Edouard Corroyer, premier architecte en chef des monuments historiques chargé de la restauration du Mont-Saint-Michel et auteur de la première étude historique et architecturale moderne sur le monument, y voyait : « *le*

(8) Jean, 15,1-2.

(9) Jean, 15,5.

Christ [...] sur un trône, formé par une fine colonnette avec son chapiteau fleuri, et accompagné de deux figures. La partie haute de l'écoinçon est ornée de trois galbes, très délicatement sculptés, formant dais au-dessus du Christ et des personnages latéraux ; l'état de mutilation de ce dernier bas-relief ne permet pas de déterminer exactement, sauf la figure du Christ bénissant, le sujet de la composition ; mais ce qui le rend particulièrement intéressant, ce sont les noms gravés de chaque côté des têtes, ou plutôt de la place qu'elles occupaient. Ce sont, selon toutes les probabilités, les noms des auteurs des charmantes sculptures du cloître ; en commençant par la gauche du spectateur, dextre de l'inscription : maître Roger, Dom Garin, maître Jehan ; trois artistes émérites, dont deux étaient laïques et le troisième religieux » (10).

Paul Gout, et à sa suite Germain Bazin, ont vu dans ces personnages les auteurs du cloître : « L'un assis au centre est un moine, et semble entouré avec respect par les deux personnages des écoinçons. Les noms gravés sur le fond du bas-relief apprennent qu'ils s'appelaient Maître Roger, Dom Garnier et Maître Jehan. Le titre de magister ne laisse aucun doute sur l'identité des deux personnages latéraux ; ce sont certainement des artistes qui ont coopéré à la Merveille. Quant au moine situé au centre, la place plus importante qu'on lui a donnée signifie-t-elle qu'il en fut le maître d'œuvre ? » (11). Cette hypothèse, basée sur l'idée de la stricte correspondance entre le nom gravé et l'image sculptée, comme s'il s'agissait d'un titre, semble avoir, depuis, été acceptée par tous les auteurs.

Aucune de ces deux interprétations n'est pleinement satisfaisante. Il paraît impossible qu'un moine, et des sculpteurs, se soient représentés plus noblement que le Christ en majesté ne l'est dans la galerie occidentale. Or ni le culot sur lequel repose cette figure, ni le triple dais qui le couvre avec les deux personnages qui l'entourent « avec respect », n'ont d'équivalent dans le cloître. Leur présence semblerait un hommage exagéré pour des « artistes qui ont coopéré à la Merveille ». Le soin apporté à l'exécution du personnage central laisse penser qu'il s'agit là d'une personnalité exceptionnelle, pour qui le sculpteur éprouvait une vénération particulière. L'hypothèse d'un Christ bénissant rencontre d'autres obstacles : une telle figure se trouve déjà dans la galerie occidentale, sans culot ni dais et lui manqueraient les attributs essentiels du Christ en majesté que sont la mandorle, le tétramorphe et le nimbe crucifère. D'autre part, les trois signatures n'y auraient guère leur place.

L'observation de cet écoinçon sculpté permet de proposer une autre hypothèse : la position des bras du personnage central et la trace d'arrachement sur sa poitrine, jointes à la majesté particulière que le sculpteur a voulu donner à cette figure assise sur un trône, les pieds posés sur un support très

(10) GERMAIN (Monseigneur), BRIN (abbé Paul Marie), CORROYER (Edouard), Saint Michel et le Mont-Saint-Michel, Librairie Firmin-Didot, Paris, 1880, p. 442.

(11) BAZIN, *op. cit.*, p. 164.

finement ouvragé, le triple dais décoré de motifs trilobés, évoquent un portrait de la Vierge à l'Enfant dont l'Enfant aurait été arraché lors de la mutilation du bas-relief (12). Le rapport entre les traces d'arrachement de la tête, disproportionnée, et celles du corps, laisse penser que la tête était surmontée d'une couronne, ce qui confirmerait cette identification. Les deux personnages latéraux, dont la posture est entièrement subordonnée à l'architecture, sont incontestablement de moindre importance. La position tendue du bras de celui de droite laisse penser qu'il pourrait s'agir d'un ange porteur d'un encensoir, la position de la Vierge et des deux anges qui l'entourent se trouvant la même qu'au portail sud de Notre-Dame de Paris.

Cette proposition, qui donne à la Vierge une place dans la galerie méridionale, est conforme à ce que l'on voit couramment dans les cathédrales, où la Mère de Dieu est souvent représentée soit sur un portail du côté sud, soit sur le porche sud du portail occidental. Il serait également conforme à la sensibilité religieuse du XIII^e siècle que les sculpteurs du cloître, s'ils souhaitaient signer leur oeuvre, aient laissé leur nom au plus près de la représentation de la Vierge, protectrice du peuple chrétien et médiatrice auprès de Dieu.

Un second écoinçon pourrait avoir une signification symbolique, sans qu'aucune hypothèse s'impose particulièrement. Il s'agit du premier de la galerie méridionale en partant de l'est, qui montre deux motifs végétaux circulaires et concentriques, surmontés de deux têtes humaines, dont l'une se trouve au-dessus de l'inscription « Rob », abréviation du nom « Robert », gravée dans les mêmes caractères que les noms des sculpteurs auprès de la Vierge. Outre cette inscription qui s'expliquerait mal au-dessus d'un motif sans caractéristique particulière, la mutilation volontaire de cet écoinçon laisse penser qu'il présentait des caractéristiques religieuses susceptibles de provoquer une manifestation du vandalisme révolutionnaire.

La galerie occidentale

C'est dans la galerie occidentale, face aux ouvertures de la salle du chapitre jamais réalisée, que se trouvent les plus nombreuses, et les plus connues, des figures sculptées dans le cloître du Mont-Saint-Michel. Toutes ont été gravement mutilées, et elles ne sont aujourd'hui plus réellement lisibles.

Quatre écoinçons sont historiés. Ils sont situés en face des ouvertures de la salle du chapitre, qui donnent aujourd'hui sur le cours ensablé du Couesnon, la salle n'ayant pas été construite. En partant de l'angle sud de la galerie, on rencontre un personnage sculpté entre les sixième et septième arcades, puis un motif végétal, et enfin les trois autres personnages. Dans la frise qui court au-dessus d'eux se trouve une série motifs très différents

(12) Je remercie particulièrement M. Francis Muel, conservateur régional de l'Inventaire de Bretagne, qui, me voyant perplexe devant les interprétations traditionnelles, m'a suggéré cette hypothèse.

de ceux qu'on voit partout ailleurs dans le cloître.

Du premier personnage, on ne distingue plus que la silhouette et le vêtement : il est porteur d'une chasuble et sur son auréole se devine la trace d'arrachement d'une mitre. Germain Bazin y voyait, sans doute à juste titre, «une figure d'évêque qui devait être saint Aubert» (13). Ses attributs sont en effet bien ceux d'un évêque, et on voit mal, dans le contexte montois marqué, au XIII^e siècle, par une rivalité très forte entre moines et épiscopat, quel autre évêque que le fondateur du monastère aurait pu être ici représenté.

Après un motif végétal se trouve un Christ en croix, très différent de celui de la galerie orientale, quoique comme lui sculpté en réserve. La mutilation est telle que, comme dans la galerie orientale, seule se devine la croix. Toutefois, la présence d'un nimbe crucifère au-dessus de l'intersection des axes, et l'irrégularité des bords du montant de la croix, permettent d'affirmer qu'ici le corps du crucifié devait être représenté.

A sa gauche, un personnage est assis sur un trône, dans la position frontale qui est habituellement celle du Christ en majesté, dont la silhouette et quelques plis de la robe sont perceptibles et semblent dans la plus pure tradition gothique. Au-dessus de sa tête, à droite et à gauche, sont visibles les arrachements de motifs dont strictement rien n'est plus lisible, si ce n'est le départ de deux phylactères. Sous ses pieds, se voit aussi la trace de motifs détruits, et deux phylactères qui se croisent. C'est avec une grande vraisemblance que l'on peut avancer l'hypothèse selon laquelle il s'agirait de la trace des quatre animaux du tétramorphe, qui font habituellement partie intégrante de la représentation du Christ en majesté, et dont deux auraient été regroupés dans la partie la plus étroite de l'écoinçon là où ne se voit qu'un arrachement. L'image du Christ trônant entre les quatre vivants est conforme à la tradition romane aussi bien que gothique. Seule manque la mandorle, que la partie évidée de l'écoinçon ne peut pas représenter puisqu'elle se trouve dans les autres portraits de cette galerie occidentale. On en est donc réduit à penser que seule la polychromie aujourd'hui disparue donnait à ce Christ en gloire l'attribut essentiel qu'est la mandorle.

Entre les deux représentations du Sauveur, à l'arrière-plan formé par la disposition des colonnettes sur deux rangées, en lieu et place des crochets qu'on trouve partout ailleurs dans le cloître, et que Corroyer a partout refaits, est conservé un rameau de vigne.

Immédiatement à gauche du Christ en majesté se trouve le personnage sculpté dont la présence dans le cloître du Mont a le plus étonné, et a été le plus commentée. Seule se découpe aujourd'hui sur la pierre sa silhouette à demi effacée, mais une représentation en a été gardée grâce à un dessin, exécuté en 1704 par M. de Rochemont, à la demande de l'intendant de Basse-Normandie Foucault, et conservé à la Bibliothèque Nationale (14) : deux

(13) BAZIN, op. cit., p. 163.

(14) Recueil de documents concernant plusieurs abbayes normandes, B.N., Ms. f. 4902.

descriptions l'accompagnent. L'une est une simple note qui précise "Une statuette de Cordelier, les pieds nus posés sur un oiseau, la partie inférieure cassée; une inscription en lettres du XII^e ou XIII^e portait : S. François canonisatus fuit anno Domini MCCXXVIII, quo claustrum istud perfectum fuit" et on lit sur le manuscrit : "Cette figure a été copiée après une petite statue de careau de Caen qui est au cloître du Mont-Saint-Michel" (15). Une lettre adressée à l'intendant de Basse-Normandie, conservée dans le même recueil, précise : "Nous n'avons pas oublié S. François. M. de Rochemont l'a dessiné et le mettra ainsi que tout le reste dans l'ordre qu'il convient pour vous le présenter. Ce que je puis vous en dire par avance est qu'il avoit de la barbe moins longue que n'ont les capucins, mais beaucoup plus que les cordeliers, et qu'il est visible qu'il ne la rasoit pas comme font ces derniers; son habit paroît semblable à celui des capucins, excepté que ses manches sont beaucoup plus larges et semblables à celles des Cordeliers. A l'égard du capuchon on ne peut le remarquer, ne luy en ayant pas été fait; il est représenté le dos tourné contre la muraille, une gloire derrière la teste, ainsi l'on ne peut rien dire à l'égard du capuchon. [...]"

En attendant je prends la liberté de vous dire qu'au-dessus de la figure de S. François, il y a une inscription en ces termes : "S. Franciscus canonisatus fuit anno Dei 1228, quo claustrum istud perfectum fuit".» (16).

Les historiens mauristes du Mont-Saint-Michel, dom Jean Huynes et Dom Thomas Le Roy, nous apportent une précision supplémentaire : "Mais ce qui est de plus admirable c'est qu'on voit là du côté de l'occident, Saint François patriarche des frères mineurs représenté selon la forme et la figure que l'abbé Joachin l'avoit fait peindre dans saint Marc de Venise auparavant que ce saint eut fondé son ordre" (17). Dom Jean Huynes fait ici allusion à une tradition, rapportée par Barthélémy de Pise, auteur d'une vie de saint François à la fin du XIV^e siècle, selon laquelle Joachim de Flore, abbé cistercien puis fondateur de l'ordre de Flore, aurait fait peindre le portrait de saint François dans la basilique vénitienne avant même la fondation de l'ordre franciscain.

L'analyse iconographique de la galerie occidentale du cloître ne serait pas complète sans la description des motifs de la frise, entre les représentations de saint Aubert et de saint François. On y voit notamment une chouette et un arbre, ainsi que quatre têtes, dont deux ont visiblement été refaites, sur le modèle des deux anciennes, lors de la restauration du cloître par Corroyer. Elles ont parfois été présentées comme le portrait des artistes du cloître. Ainsi Paul Gout, troisième architecte en chef en charge du monument et auteur

(15) Cité par BOSSEBŒUF (abbé Louis), *Le Mont-Saint-Michel au péril de la Mer, son histoire et ses merveilles*, Tours, 1910, p. 490.

(16) *Id.*, p. 485.

(17) HUYNES (dom Jean), *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, édité par E. de Robillard de Beaurepaire, Rouen, 1872, t. I, p. 180.

d'une somme qui est au Mont-Saint-Michel ce que l'Histoire de Lavis est à la France, légende-t-il ainsi la photographie qu'il en donne : "*Portrait présumé des artistes qui ont achevé la Merveille*" (18). Germain Bazin les décrit ainsi : "*quatre petites têtes finement sculptées et exactement semblables deux à deux, circonstance qui n'a pas manqué d'attirer l'admiration des auteurs modernes qui ont décrit le Cloître, et qui pourtant n'a rien d'extraordinaire étant donné que deux de ces têtes, datant de la restauration, ont été copiées littéralement sur les deux autres. On a voulu voir sans preuve dans ces figures qui représentent des laïcs, l'un imberbe et l'autre barbu, des artistes ayant travaillé au Cloître*" (19).

C'est avec raison que Germain Bazin relève l'absence de preuve de l'attribution de ces visages aux auteurs du cloître. Non seulement ces derniers ont signé ailleurs, en se mettant sous la protection de la Vierge, et on ne voit pas pourquoi ils auraient séparé leur effigie de leur signature, mais cette partie de la frise se trouve consacrée à des motifs dont la valeur symbolique est certaine. Aucune identification précise de ces figures, qui se font face, ne peut donc être donnée avec certitude. Tout au plus doit-on noter que la restauration semble avoir été moins radicale que ne l'affirme Germain Bazin, et que les photographies conservées à la Bibliothèque nationale montrent une grande similitude entre les deux groupes de têtes, dès avant leur restauration.

La galerie septentrionale

A l'extrémité de la galerie septentrionale, du côté de l'ouest, le dernier écoinçon sculpté est décoré de l'agneau mystique. Ses pieds sont posés sur un rameau de vigne, porteur de deux grappes. Au-dessus de lui, deux anges, porteurs chacun d'un encensoir, encadrent un gâble trilobé, orné de tours évoquant la Jérusalem céleste, et illustrant le chapitre 21 de l'Apocalypse de saint Jean : "*Viens, je te montrerai la fiancée, l'épouse de l'agneau. Il me transporta en esprit sur une grande et haute montagne, et il me montra la cité sainte, Jérusalem, qui descendait du ciel, d'auprès de Dieu*". M. Lucien Bély, auteur d'ouvrages de compilation sur le Mont-Saint-Michel, a voulu voir dans cette figure "*l'agneau pascal*", et précisé : "*il tient l'étendard de la Résurrection et est encensé par deux anges : telles sont les armes de l'archidiocèse de Rouen dont dépendait le Mont*" (20). Les nombreux conflits entre les moines du Mont-Saint-Michel et l'évêque d'Avranches, qui parsèment le XIII^e siècle, ne témoignent pas de relations entre l'abbaye et l'épiscopat telles que ce rapprochement puisse avoir la moindre pertinence.

A proximité de l'Agneau, dans la frise qui court au sommet du mur, précisément au-dessus du demi écoinçon, sans sculpture, qui achève la galerie

(18) GOUT (Paul), *Le Mont-Saint-Michel*, Librairie Armand Colin, Paris, 1910, fig. 312, p. 485.

(19) BAZIN (Germain), *op. cit.*, p. 165.

(20) BELY (Lucien), *Le Mont-Saint-Michel, monastère et citadelle*, Ouest-France, Rennes, 1978.

du côté ouest, un dragon couronné évoque lui aussi la vision apocalyptique.

Au milieu de cette galerie septentrionale, entre la dixième et la onzième arcature en partant de l'ouest, un dragon à corps d'oiseau ferme ses dents sur une grappe de raisin. Sa queue semble elle-même issue d'un cep de vigne. Il s'agit du seul motif essentiellement animal de l'ensemble du cloître et il n'a pas été mutilé lors de la Révolution, ce qui laisse penser que sa signification religieuse n'a pas été perçue. Aucun auteur ne l'a d'ailleurs relevée. La place qu'il occupe, au milieu de la galerie du nord, celle que jamais n'éclaire la lumière du soleil, et le thème du dragon qui mange le fruit, évoquent la représentation du péché originel. On peut penser que, dans un cloître bénédictin, il était difficile de donner une image de la chute, certes plus classique, mais qui aurait mis en scène Eve dans la tenue qu'elle portait au Paradis, et que le sculpteur a préféré donner une évocation de l'événement en ne montrant que le tentateur.

Première interprétation

Le décor végétal

Même si les motifs végétaux ne font pas partie de cette étude, leur profusion et leur variété doivent être rappelées. Ils constituent en effet la part la plus importante et la plus célèbre du décor du cloître de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, et leur abondance est assurément significative.

D'une part tous les historiens de l'art médiéval s'accordent à voir dans ce type de motifs la louange de la création et, à travers elle, du Créateur. Dans de nombreux édifices a été recherchée une identification précise des plantes représentées. Une telle démarche est en cours pour le cloître du Mont-Saint-Michel, et permettra de déterminer si les sculptures correspondent à des espèces végétales existantes, ou si elles sont le fruit de l'imagination des sculpteurs.

D'autre part, nul n'est besoin d'insister sur la valeur symbolique du jardin d'un cloître, image du jardin d'Eden. Or dom Thomas Le Roy nous apprend que "*l'an 1623, au mois mars, le préau du cloître a été rempli de terre, auparavant on marchait dessus le plomb à nud*". Une note a été ajoutée ultérieurement à son manuscrit, pour préciser que "*l'an 1676, on osta la terre de dessus le plomb à cause que led. plomb ayant été gasté en plusieurs endroits sous la terre, l'eau commençoit à gaster la voulte de la salle des chevaliers. On peut aisément réparer quand on voit par où l'eau coule*" (21). L'impossibilité d'assurer une étanchéité suffisante, avant les techniques contemporaines qui permirent à Y.-M. Froidevaux de créer en 1966 l'actuel

(21) LE ROY (dom Thomas), *op. cit.* tome II, p. 609.

jardin dessiné par le R. P. de Senneville, interdisait toute plantation. On peut supposer que la profusion des motifs végétaux permettait de pallier cette absence, et de donner au cloître de ce monastère, malgré sa situation particulière et les contraintes qu'elle entraînait, l'image du jardin planté par Dieu en Eden.

L'histoire de l'humanité et les perspectives eschatologiques

Une lecture rapide du décor historié nous montre le péché originel dans l'obscurité de la galerie nord, le Christ à travers ses prédécesseurs dans la galerie orientale, la Vierge et l'incarnation dans la galerie méridionale, le jugement dans la galerie occidentale, et, à venir donc encore dans l'obscurité de la galerie septentrionale, l'avènement de l'Antéchrist précédant de peu la Parousie et l'union de l'Agneau et de la Jérusalem céleste. Ainsi semble-t-on pouvoir lire une histoire de l'humanité, de la chute au salut.

Cette lecture chronologique simple ne semble toutefois pas conforme à la vision chrétienne de l'histoire de l'humanité, telle qu'elle s'est exprimée notamment tout au long du moyen-âge. L'Eglise divise en effet cette histoire en trois temps, « ante legem » avant Moïse, « sub lege » de la loi mosaïque à l'incarnation, « sub gratia » depuis la venue du Christ sur la terre. Or, à moins d'établir que le premier motif de la galerie sud, où se voient deux têtes mutilées, est en rapport avec le temps des prophètes, se confondent dans cette lecture le temps « d'avant la Loi », symbolisé par Noé, et celui « sous la loi ».

Sans donc éliminer cette lecture première du programme iconographique, il convient d'approfondir la recherche, d'une part en se référant à l'organisation du décor des cathédrales contemporaines, pour trouver d'éventuelles similitudes ou correspondances, d'autre part à la théologie du XIII^e siècle, qui a nécessairement inspiré les auteurs du cloître.

Les deux axes du cloître

On peut deviner dans l'ensemble des motifs historiés précédemment décrit le croisement de deux axes tracés entre points cardinaux opposés :

— Sur l'axe nord-sud s'opposent le péché originel au nord, figuré par le serpent ailé, et la Vierge à l'Enfant au sud. Le thème de la Vierge, nouvelle Eve, qui rouvre à l'humanité la porte que la faute de la première Eve a fermée, est très courant dans l'iconographie médiévale. On doit noter qu'ici, conformément à une symbolique très classique, l'image du tentateur se trouve au nord, du côté de l'obscurité qui jamais ne reçoit le soleil, alors que la Vierge illumine le monde du côté sud, celui de la lumière et du soleil à son zénith.

La place donnée à la Vierge Marie dans le cloître, et le fait que les sculpteurs se soient placés sous son invocation, nous montrent que le Mont-Saint-Michel vit, au XIII^e siècle, avec les évolutions théologiques de son temps. Depuis le XII^e siècle en effet, et notamment depuis saint Bernard qui en fut l'un des plus ardents propagateurs, le culte marial est en plein essor. Le XII^e est aussi le siècle de la naissance du purgatoire, analysée par M. Jacques Le

Goff, et donc d'une modification essentielle des perspectives eschatologiques. Alors qu'au XI^e siècle le chrétien attendait l'assistance de l'archange saint Michel dans le combat que son âme aurait à mener, après sa mort, pour gagner le paradis, il espère désormais l'intercession de Notre Dame auprès du Juge suprême pour raccourcir la durée de sa pénitence au purgatoire. Au Mont, dont les moines ont au XII^e siècle restauré la chapelle de Tombelaine dédiée à Notre-Dame la Gisante, l'une des conséquences de cette évolution fut le remplacement de saint Michel par la Vierge dans certaines versions du miracle des grèves, à partir du XIII^e siècle. On doit, dans ce contexte, noter l'absence de l'archange saint Michel du décor du cloître, alors même qu'il est le patron du monastère.

— Sur l'axe est-ouest se trouvent présentées les différentes images du Christ : à l'est, au commencement, se trouve la représentation de Noé, premier juste, sauveur de la Création toute entière, et en tant que tel premier prédécesseur de Jésus, ainsi qu'une croix accompagnée du soleil et de la lune qui illustrent le passage de la synagogue à l'Eglise. A l'ouest, la croix porte la trace du nimbe crucifère, attribut du Dieu fait homme, représenté juste à côté dans sa figure de juge, qui manifeste la nature divine du Christ. A l'ouest doit aussi être rattachée l'image de l'Agneau qui, quoique située dans la galerie du nord car elle est encore dans l'obscurité des temps à venir, se trouve à l'extrémité occidentale de cette galerie, du côté de la fin. Ainsi le Christ se trouve-t-il au levant et au couchant, au début et à la fin, est-il l' α et l' ω . Est ainsi mise en scène la concordance de l'ancien et du nouveau Testaments, telle qu'on la voit illustrée à la même époque dans le décor des cathédrales dont elle est l'un des thèmes principaux. On doit noter que les trois représentations du Christ qui se trouvent sur cet axe sont réunies par un même symbole, celui de la vigne : explicite dans la galerie orientale, avec l'image du vigneron, il se trouve rappelé par le motif sculpté dans l'arrière plan entre le Christ en croix et le Christ en majesté, et par le rameau placé sous les pieds de l'agneau.

Ce lien entre les trois images du Christ pourrait être une allusion à la parabole des vigneronniers meurtriers (22). Cette parabole nous raconte qu'un homme a planté une vigne et l'a donnée en fermage. Tous les serviteurs qu'il envoie auprès des vigneronniers pour recevoir ses fruits sont tués ou molestés par les vigneronniers, à qui il finit par envoyer son fils. Lui aussi est tué par les vigneronniers. La parabole des vigneronniers meurtriers se conclut par une citation du psaume 118 :

*La pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs,
c'est elle qui est devenue la pierre angulaire.
C'est là l'œuvre du Seigneur :
quelle merveille à nos yeux (23).*

(22) Evangile selon saint Matthieu, XXI, 33-43; saint Marc, XXII, 1-12 saint Luc, XX, 9-19.

(23) On peut, à tout hasard et si l'interprétation ici proposée se vérifiait, imaginer de trouver là l'origine possible du nom de Merveille donné au bâtiment couronné par le cloître.

La position de l'Agneau, au premier écoinçon de la galerie nord, c'est-à-dire à l'angle du cloître, séparée de la galerie occidentale par le seul motif du dragon couronné dans la frise, prend alors tout son sens. Il est la pierre angulaire à venir, après avoir été représenté sur la croix, à l'est, du temps de ses prédécesseurs, et à l'ouest au temps de l'incarnation. Il s'agit là d'une chronologie qui définit trois temps différents des classiques « ante legem », « sub lege », et « sub gratia », et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

L'évêque et le moine

La présence, dans la galerie occidentale, de part et d'autre des images du Christ en croix et en majesté, de saint Aubert et de saint François d'Assise, paraît à première vue indépendante de la lecture « historique » du cloître, comme des deux axes analysés plus haut.

Elle peut être l'emblème de la totalité de l'Eglise, à travers la double figure du clergé séculier et du clergé régulier. Saint Aubert, évêque, est représenté portant une chasuble, attribut du prêtre, et la mitre épiscopale. Saint François est, de l'autre côté du Christ, l'image du moine.

Elle peut aussi symboliser la totalité de l'histoire du Mont-Saint-Michel : saint Aubert en est le commencement ; sur le portrait de saint François, était clairement indiquée une notion d'achèvement : « *S. Franciscus canonisatus fuit anno Dei 1228, quo claustrum istud perfectum fuit* ». Ainsi, de part et d'autre de la figure centrale, celle du Christ, trouve-t-on l'image du début et de la fin.

Mais c'est surtout la correspondance établie par cette présence entre le programme iconographique du cloître et celui des grandes cathédrales contemporaines, qui doit être remarquée : à Amiens, la plus proche dans le temps des cathédrales, comme à Saint-Denis presque un siècle plus tôt, les portails occidentaux sont consacrés, celui du centre au Christ, l'un à la Vierge, l'autre aux saints locaux. Au Mont-Saint-Michel, saint Aubert est, assurément, le seul saint local. On peut voir, dans l'effigie de saint François, une localisation du cloître dans le temps.

Ainsi se trouvent réunis dans le programme iconographique du cloître montois les grands thèmes de ce qui constituait, à la même époque, le décor, parfaitement pensé et théologiquement maîtrisé, des plus grandes cathédrales : correspondance de l'ancien et du nouveau Testaments, place prépondérante du culte de l'incarnation, rendue sensible par les images de la Vierge et du Christ, culte des saints locaux, le tout dans une magnification de la création par l'omniprésence des motifs végétaux. On reconnaît là les grands traits de la sensibilité religieuse du XIII^e siècle, telle que l'histoire peut nous la restituer.

Hypothèses

La conclusion précédente, qui replace le cloître du Mont-Saint-Michel dans le contexte de l'histoire de l'art du XIII^e siècle, pourrait suffire à satisfaire les chercheurs qui se penchent sur l'abbaye. Quelques autres éléments

m'ont semblé trop troublants pour n'être pas signalés, même si ce n'est, aujourd'hui, que sommairement et à titre d'hypothèses de travail que je souhaite les aborder.

Eléments de numérologie

M. Marc Déceneux m'a le premier fait remarquer le nombre des arcatures du cloître, soixante-dix, et de celles des deux grands côtés, vingt-et-une. Sur cette base sommaire, j'ai repris l'observation des colonnes, de leur nombre, ainsi que de la position respective des écoinçons historiés, et j'ai constaté ce qui peut apparaître comme des coïncidences, mais en quantité telle qu'il m'a semblé évident que l'architecte du cloître avait mis en œuvre volontairement un système de pensée qu'il m'a semblé intéressant de rechercher.

Pour éviter tout amalgame entre l'analyse du bâti à laquelle je me suis livré et certaines publications que je qualifierai d'ésotérico-lyrico-mystiques, je commencerai par citer le fondateur des études iconographiques médiévales en France, Emile Mâle, qui écrivait dans le premier chapitre de « L'art religieux du XIII^e siècle en France », intitulé *Les caractères généraux de l'iconographie du Moyen Age* :

« *Le second caractère de l'iconographie du Moyen age est d'obéir aux règles d'une sorte de mathématique sacrée. La place, l'ordonnance, la symétrie, le nombre y ont une importance extraordinaire* » (24). Plus loin dans le même chapitre, il écrit : « *De pareilles combinaisons supposent une croyance raisonnée à la vertu des nombres. Le Moyen Age, en effet, n'a jamais douté qu'ils ne fussent doués d'une force secrète. Cette doctrine venait des Pères de l'Eglise, qui la tenaient sans doute des écoles néo-platoniciennes, où revivait le génie de Pythagore* » (25). Il précise ensuite : « *La valeur symbolique de chaque nombre est énoncée dogmatiquement et vérifiée ensuite par l'examen des passages de l'écriture où figurent ces nombres. Les explications ne varient pas, et on sent qu'on se trouve en présence d'un corps de doctrine* » (26).

Peu de nombres, et parmi les plus simples, sont nécessaires pour définir un programme numérologique du cloître. Un est bien sûr le chiffre de Dieu, trois, celui de la Trinité, est de façon plus générale celui de l'Esprit, quatre étant celui de la matière et de la Création. Sept, quatre plus trois, l'Esprit ajouté au corps, est le chiffre de l'homme, qui exprime l'union des deux natures, tandis que douze, trois multiplié par quatre, pénétration de la matière par l'Esprit, est le chiffre de l'Eglise universelle dont les douze apôtres sont les symboles. A ces combinaisons de trois et de quatre, il faut ajouter deux nombres, six, symbole de l'achèvement, sans la perfection, puisque Dieu a

(24) E. MALE, *L'Art religieux du XIII^e siècle en France*, Paris, Le Livre de poche, 1968, p. 35.

(25) *Id.*, p. 41.

(26) *Id.*, p. 42.

créé le monde en six jours mais que la perfection n'est atteinte qu'au septième, et neuf, qui annonce le renouvellement et est, en tant que tel, le nombre de la Vierge. Enfin, la multiplication par dix marque un renforcement, menant à la complétude, des propriétés du nombre multiplié. Pour terminer, le nombre de la Bête de l'Apocalypse, donné par saint Jean, est six-cent-soixante-six.

Ces nombres se retrouvent, nous le savons, dans la construction de la Merveille : une ennéade de trois bâtiments de trois étages, soit neuf salles, dont les six des niveaux inférieurs ont ou auraient eu sept travées. Ce sont précisément les mêmes chiffres qui président à la construction du cloître et de son programme iconographique.

Le nombre total de colonnettes est de cent-trente-sept, un, trois, sept. Si l'on commence à les compter en commençant par celle qui supporte la croix de la galerie orientale, on en trouve trente-sept, trois et sept, pour arriver à la représentation de la Vierge à l'Enfant, et soixante-dix-sept, sept et sept, jusqu'à la colonne marquée d'une feuille de vigne, entre les images du Christ en croix et du Christ en majesté. Ainsi voit-on l'image du Dieu fait homme étroitement liée aux chiffres trois et, surtout, sept.

Toujours en comptant les colonnes, mais en partant du dragon mangeant le fruit qui, dans la galerie du nord, symbolise le péché originel, on compte soixante-six, six et six, colonnettes jusqu'à la Vierge, et cent-vingt, douze fois dix, jusqu'à l'Agneau et la Jérusalem du ciel. Ce dernier nombre, qui témoigne d'une parfaite complétude entre le péché et la Parousie, donne une validité à l'idée d'une représentation de l'histoire du salut dans ce cloître.

Le décompte des arcatures est plus hasardeux. Outre les vingt-et-une, sept fois trois, arcades des deux grands côtés du cloître, et le total de soixante-dix, sept fois dix, déjà signalés, on peut remarquer que la Vierge se trouve après la neuvième arcature de la galerie sud, en partant de l'est, que le Christ en croix marqué du soleil et de la lune est à la neuvième arcature en partant du sud, comme le Christ en gloire de la galerie ouest. En revanche, l'évêque Aubert n'est qu'à la sixième arcature de cette même galerie, saint François, le moine, étant lui à la dixième.

L'influence joachimite

Nous avons vu que le décor des trois galeries, orientale, occidentale et septentrionale, du cloître évoque trois temps de l'histoire du Christ, d'abord à ses prédécesseurs, puis juge et triomphant, et enfin, uni à la Jérusalem céleste lors de la seconde Parousie. Il s'agit là d'une vision du temps différente de celle que reconnaît l'Eglise. En effet la vigne et le vengeur qui se trouvent à l'est, où le jour se lève et où tout commence, sont bien « ante legem ». En revanche le Christ en majesté qui trône au couchant, du côté d'un monde que l'on croit, et que l'on dit, vieilli, se trouve « sub gratia », comme la Jérusalem céleste à venir, encore dans l'obscurité du côté du nord, et dont l'avènement sera précédé, d'après les visions apocalyptiques, du retour du dragon, dont

l'image couronnée sépare de la galerie occidentale la représentation de l'Agneau mystique. A moins que le premier motif de la galerie méridionale, qui nous montre deux têtes trop mutilées pour être lisibles, puisse lui être rattaché, rien dans le cloître n'évoque le temps de la Loi mosaïque.

Sont donc représentés le temps de l'ancien Testament, dans la galerie est, celui de l'incarnation, et celui, à venir, de la Parousie.

La présence des effigies de saint Aubert et de saint François d'Assise, encadrant la double représentation du Christ qui représente l'âge de la Loi dans la galerie occidentale, et l'inscription qui accompagnait le portrait du Poverello, peuvent en effet donner lieu à une interprétation liée aux débats théologiques contemporains de la construction de la Merveille. Ces deux portraits pourraient en effet être porteurs d'une signification symbolique qui n'aurait rien de surprenant : aux yeux des moines montois, saint Aubert peut marquer le début de l'histoire du monastère ; à l'opposé, il est gravé dans la pierre que la canonisation de saint François eut lieu l'année de l'achèvement du cloître. Ainsi sont signifiés le début et la fin, qui encadrent la représentation du Christ, l'alpha et l'oméga. Entre les deux, dans la frise, l'arbre est symbole de la croissance de la famille monastique, de ceux qui, comme la chouette, voient dans l'obscurité.

Dans le contexte très précis de la période qui vit construire le cloître, l'utilisation de l'image du Poverello pour signifier l'achèvement, prend une dimension particulière : on sait que les thèses de l'abbé Joachim de Flore sur la Trinité, bien que condamnées par le quatrième concile de Latran en 1215, ont eu une influence considérable sur la pensée eschatologique de son temps, et ont profondément marqué les milieux franciscains. Cette vision de l'histoire du monde la divisait en trois temps : « *L'Ancien Testament et l'histoire du peuple juif correspondent à l'Age du Père, le temps de l'Eglise est l'âge du Fils, celui qui va s'ouvrir sera consacré à l'Esprit Saint* » (27). La prédiction joachimite, qui reposait sur une conception condamnée de la Trinité, séparant les trois personnes dans le temps, annonçait l'avènement prochain de l'Evangile éternel, qui abolirait l'Evangile comme celui-ci avait remplacé l'ancien Testament. A ses yeux, chaque période avait été préfigurée dans la précédente, et la vie monastique, représentée notamment par un ordre nouvellement créé, était préfiguration de la vie à venir. La coïncidence de cette prédiction avec l'apparition et le développement de l'ordre franciscain fut interprétée comme la réalisation de ce qu'avait prédit Joachim. Si lui-même n'a pas donné de date pour l'avènement de l'âge de l'Esprit, certains de ses disciples n'ont pas eu sa prudence, et la mort de saint François fut annoncée par quelques-uns comme devant être le moment de la fin du second âge, avant que d'autres ne donnent la date de 1260.

(27) PAUL (Jacques), *L'Eglise et la culture en Occident (IX^e-XII^e siècles)*. Presses Universitaires de France, coll. Nouvelle Cléo, Paris, 1986.

A la place occupée dans le cloître par le portrait de saint François, entre le Jugement et l'avènement de la Jérusalem du ciel, s'ajoute un autre élément pour nous faire envisager une influence joachimite chez les auteurs de la Merveille. La théologie de Joachim annonçait la fin de l'Eglise à l'avènement de l'Evangile éternel. Or l'image de saint Aubert, évêque mitré représentant le clergé séculier, se trouve après la sixième arcature de la galerie occidentale du cloître, soit illustrant le nombre d'une perfection qui n'a pas atteint l'achèvement. La figure de saint François se trouve, elle, après la dixième arcature, nombre symbole du renouvellement.

L'hypothèse d'une influence joachimite sur le cloître du Mont-Saint-Michel est d'autant plus audacieuse qu'elle suppose une date très précoce pour ce courant de pensée et son arrivée dans la France du nord-ouest, contrairement à ce que l'on en connaît actuellement. Toutefois, trois raisons historiques militent en sa faveur :

En premier lieu, la tradition attestée au XVII^e siècle au Mont-Saint-Michel, qui donnait le portrait montois de saint François pour une copie de celui que Joachim de Flore aurait fait peindre avant la création de l'ordre franciscain, établit ainsi un lien, certes ténu, avec les joachimites. En second lieu, le recrutement par l'abbé Raoul des Isles d'étudiants à l'Université de Paris dans les années 1223-1225, alors que la première implantation des franciscains en France se fit à Saint-Denis en 1219 sous la protection des bénédictins de l'abbaye royale, laisse ouverte la porte à des influences extérieures non soupçonnées. Enfin, il est naturel que les moines montois, desservant un sanctuaire dédié à saint Michel, et par là même plus tournés que quiconque vers les préoccupations eschatologiques, se soient tenus au courant des dernières thèses, et aient subi comme la plupart des religieux de leur époque, l'influence de la prédiction de Joachim.

Si tel est bien le cas, l'analyse de la sculpture du cloître apporterait une information précieuse sur la vie spirituelle au Mont dans le courant du XIII^e siècle. Au delà, elle pourrait amener à un réexamen de la chronologie de la diffusion des idées franciscaines en France.

Si des recherches plus poussées permettent un jour de confirmer ce qui n'est aujourd'hui qu'hypothèse, et si la pensée joachimite a pu avoir une influence sur le décor sculpté d'une abbaye bénédictine de Normandie dans laquelle un abbé, mort quarante ans plus tôt, avait laissé une bibliothèque célèbre, et où de jeunes moines formés auprès des intellectuels de l'Université se confrontaient à la génération précédente, dont le récit de l'archevêque nous apprend qu'elle négligeait quelque peu la règle, alors la saveur du « Nom de la Rose », déjà puissante au Mont-Saint-Michel, y prendrait une force et une vigueur nouvelles (28).

Nicolas SIMONNET

(28) La rapidité avec laquelle avancent les recherches de Jean-Luc Matthieu, maître de conférences à l'INSULA (Institut National Supérieur et Universitaire de Logologie appliquée) sur « l'ésotérisme mégalithique au Mont-Saint-Michel et à l'époque chrétienne », m'oblige à publier, par amour propre d'auteur, cette recherche inachevée. Qu'il soit remercié de cette vive incitation.

Notes sur une représentation médiévale inédite de l'Église Abbatiale du Mont-Saint-Michel

Les représentations médiévales du Mont-Saint-Michel sont d'un intérêt inégal. Si la miniature des « Très Riches Heures » du duc de Berry est considérée comme un document irremplaçable pour l'archéologie du monument, la grisaille de Jean Miellot dans les « Miracles de la Vierge » et la jolie vignette du livre d'heures de Pierre II de Bretagne, ainsi que celles qui ornent le bréviaire du duc de Bedford, sont des œuvres de pure fantaisie, qui ont cependant le mérite de nous montrer comment on s'imaginait, au XV^e siècle, le Mont-Saint-Michel.

Une image, cependant, a échappé à l'attention des historiens du Mont, qui nous offre une représentation relativement réaliste de l'église abbatiale avant l'effondrement du chœur roman en 1421. Elle illustre un manuscrit du « Roman du Mont-Saint-Michel » de Guillaume de Saint-Pair, conservé à Londres à la British Library (ms. 10289) et avait été signalée par Eugène de Beaurepaire dans une note infrapaginale de son « Étude sur Guillaume de Saint-Pair ».

On peut y voir, dans un cartouche rectangulaire, l'église romane entière, vue du sud, depuis la tour sud-ouest de Robert de Thorigny jusqu'à l'absidiole du chœur. La présence du porche sud, qui s'ouvre sur l'actuel « Saut-Gauthier », permet de placer ce document à une date postérieure au milieu du XIII^e siècle.

La vue est certes simplifiée. La nef n'offre que quatre fenêtres hautes, le chœur une seule et son déambulatoire a été omis par l'artiste. Mais l'essentiel de la structure est là. La tour de Robert de Thorigny montre trois niveaux d'ouvertures, en ordre croissant de bas en haut, détail confirmé par la miniature des frères Limbourg. La nef est flanquée de son bas-côté méridional et l'on reconnaît le grand oculus au pignon du transept sud. Les chéneaux de la

nef, de son bas-côté et du chœur sont ornés d'un garde-corps ajouré conforme à ce que décrivent les autres documents anciens et les vestiges subsistants. Le bord inférieur du cartouche, non pas horizontal mais en pente ascendante de gauche à droite, peut même avoir été tracé ainsi pour suggérer la structure montante d'ouest en est de l'édifice (le sol du chœur roman était en effet surélevé de cinq mètres par rapport à l'entrée de l'église).



On peut donc affirmer que la miniature a été exécutée par un artiste qui connaissait parfaitement les lieux.

Si ce n'est des confirmations sur des points de détails, cette image naïve n'apporte rien de nouveau à ce que nous savions de l'église romane aux XII^e et XIII^e siècles. En fait, son véritable intérêt est ailleurs. La miniature est en effet la seule illustration du manuscrit. Elle montre ainsi l'importance, dans l'esprit du copiste, de la scène qu'elle illustre.

Au-dessus du cartouche se lit le vers suivant : "GE NEISPEIR PAS QUIL SEIT DAMPNEZ" (je n'espère pas qu'il soit damné). C'est le vers 2691 de l'édition Francisque-Michel du "Roman" et il conclut l'histoire du moine trop curieux qui s'était introduit une nuit dans l'église pour surprendre la liturgie nocturne que les anges, selon la légende, y célèbrent : un effroyable traumatisme et la mort trois jours après avaient été la sanction de cette indiscretion sacrilège. Cet épisode n'a évidemment rien à voir avec la miniature.

La suite du récit relate un incendie survenu sous l'abbatiat de Mainard, à l'époque du duc Richard II, et que Dom Jean Huynes place en 992. C'est ce que nous montre l'image : des touches légères de rouge minium, qui s'échappent des fenêtres et des couvertures, représentent les flammes dévorant l'édifice.

On peut s'interroger sur les raisons qui ont décidé le copiste du "Roman" à faire le choix, pour unique illustration de l'ouvrage, d'un événement qui, même spectaculaire, n'est à tout prendre qu'un fait divers (d'autant que le "Roman" de Guillaume de Saint-Pair est riche de miracles, d'apparitions et épisodes chargés d'une théâtrale sacralité).

Pour le comprendre, il faut scruter la suite de l'ouvrage. Le compte-rendu de l'incendie de 992 n'est que le prélude au récit d'un miracle survenu, selon les chroniques, en 1007, et qui peut se résumer ainsi : l'évêque d'Avranches Norgod aperçoit une nuit, de son palais épiscopal, le Mont-Saint-Michel dévoré par un incendie ; il réunit hâtivement ses gens et accourt à bride abattue au rocher. Là, il a la surprise de découvrir la monastère intact et les moines vaquant paisiblement à leurs occupations habituelles. Comprenant qu'il a été gratifié d'une vision surnaturelle, Norgod abandonnera sa dignité épiscopale et viendra finir ses jours au Mont sous la bure noire des bénédictins.

Cette histoire, longuement développée dans le "Roman" à partir du vers 2751, offre plusieurs niveaux de lecture. Au-delà de ses aspects merveilleux et moraux, elle établit la prééminence spirituelle de l'abbaye sur l'évêché et, surtout, elle donne un argument de poids à la construction mystico-légendaire élaborée, depuis leur arrivée sur le rocher, par les moines bénédictins.

Le thème central du récit est en effet un classique du genre : il s'agit, en dernière analyse, de la Montagne Ardente que les flammes ne consomment pas. Comme l'a montré Louis Réau, cette image très fréquente dans l'art médiéval figure à l'origine le Mont Sinaï, le Buisson Ardent des Écritures devenant, pour des raisons de facilité de représentation, une montagne en feu.

Guillaume de Saint-Pair, dans son ouvrage, désigne donc implicitement le Mont-Saint-Michel comme un nouveau Sinaï. Cette identification du rocher à la Montagne sainte de la Révélation réitère l'interprétation que les moines avaient donnée, dès le XI^e siècle, de l'histoire de saint Aubert. Comme nous l'avons montré dans "Mont-Saint-Michel, Histoire sacrée et symbolique", les bénédictins ont calqué le récit de la fondation sur la relation biblique de l'investissement de Moïse de sa mission sacrée. Aubert devient ainsi Moïse et le Mont-Saint-Michel le Sinaï.

On comprend, dès lors, l'importance attribuée au miracle de Norgod par les copistes montois et la signification du choix fait par l'artiste de la scène qu'illustre la miniature. L'image nous montre ainsi la pérennité d'une pensée mystique, élaborée depuis trois siècles, à l'époque même où la pensée universitaire et scientifique conquiert, jusque dans les cloîtres, les esprits.

Marc DÉCENEUX

Remerciements : Je suis très reconnaissant à Jean-Luc Leservoisier, Conservateur de la Bibliothèque municipale d'Avranches, dont la très efficace amitié a permis de mettre à notre disposition l'image inédite qui fait l'objet de cet article.

A LA RECHERCHE DE L'INTROUVABLE CHAPITRE

Pour quiconque tente d'imaginer la vie quotidienne des moines du Mont-Saint-Michel au Moyen-Age, se pose un irritant mystère : la prestigieuse abbaye ne possède pas de salle du chapitre. Ce lieu est pourtant indispensable au premier chef à la vie bénédictine. Certes, il était prévu d'édifier une salle capitulaire à l'ouest du cloître gothique, au troisième niveau d'un bâtiment dont la construction fut interrompue après qu'on en eut établi les soubassements : les trois baies ouvrant sur le vide dans le mur occidental du cloître en témoignent. Mais si les salles prévues dans les deux niveaux inférieurs — auditoire et infirmerie (voir bulletin de l'an dernier, p. 41 à 49) — ont été construites ailleurs, il n'a pas été jugé utile de réaliser le chapitre projeté.

Les manuscrits d'Avranches, qui nous permettent de connaître la vie liturgique et régulière du monastère, mentionnent pourtant les réunions capitulaires quotidiennes. Et le mystère s'épaissit encore lorsque l'on constate avec stupéfaction que ces ouvrages ne mentionnent pas une, mais deux salles capitulaires, appelées respectivement le « Chapitre » et le « petit Chapitre ». Où faut-il donc placer ces deux salles ?

Le chanoine Joseph Lemarié, qui nous avait donné dans le premier volume du « Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel » une remarquable étude sur la « Vie liturgique d'après les Ordinaires et le Cérémonial de l'Abbaye », a tenté de répondre à cette question. Ses réflexions font l'objet d'un article dense dans le cinquième volume du « Millénaire », récemment paru, sous le titre « les Salles capitulaires de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel ».

Après avoir analysé les textes des « Ordinaires » et du « Cérémonial » (utilement donnés en annexe à la fin de l'article), le chanoine Lemarié propose d'identifier les deux salles du chapitre de la façon suivante :

— Chapitre : cette salle, où se prenaient un certain nombre de repas, correspondrait à la « Salle des Chevaliers » située sous le cloître.

— Petit Chapitre : il occuperait l'espace de la cour située entre l'église, le cloître et le pignon oriental du dortoir.

L'argumentation qui fonde cette double hypothèse est solide et cohérente. Cependant, quelques raisons nous incitent à n'y point adhérer. Pour ce qui est du Chapitre principal, l'abbé Lemarié souligne que cette salle doit être assez vaste pour accueillir, à la réunion capitulaire de la Saint-Aubert, une cinquantaine de personnes. D'autre part, cette salle servant de réfectoire pour une partie des repas de l'année liturgique, elle doit être articulée avec une cuisine. Si la « Salle des Chevaliers » offre un espace suffisant, la proximité pratique d'une cuisine est des plus problématiques. L'auteur de l'article identifie à juste titre comme cuisine le petit bâtiment, bien déformé depuis, qui est accolé à l'angle sud-ouest du grand réfectoire. Mais il imagine la liaison avec la « Salle des Chevaliers » d'une façon qui ne peut que nous rendre perplexe. Il écrit en effet : « Reste la communication avec la cuisine. Elle existait, et plus directe que l'actuel escalier des Mauristes qui faisait communiquer leur réfectoire aménagé dans la salle des Hôtes avec leurs cellules installées dans l'ancien réfectoire. Dans l'angle de la chapelle des Trente-Cièges et de la galerie qui longe la salle des Chevaliers subsistent les vestiges d'un escalier hélicoïdal faisant communiquer cette galerie de circulation avec l'étage supérieur de la cuisine. Cet escalier devait déboucher dans l'avant-pièce de la cuisine qui donne directement sur le cloître ».

D'une part, on imagine mal le passage des plats pour une communauté de vingt à trente personnes, sinon plus, dans les méandres d'un escalier en vis : le savant auteur de l'article est sans doute plus familier des homéliaires et des martyrologes que des gamelles de cantine ! D'autre part, nous n'avons trouvé trace de cet escalier « hélicoïdal » ni dans les plans anciens ni au cours d'un examen attentif des lieux que nous avons mené avec la collaboration de notre collègue et ami François Saint-James, dont chacun connaît la redoutable et très normande perspicacité. Enfin, nous ne saurions envisager que l'abbé Lemarié ait pu prendre pour les vestiges d'un escalier le vide du monte-charge qui permettait de descendre à l'Aumônerie les repas préparés pour les pèlerins dans la cuisine des moines.

Le point crucial d'une communication pratique et directe avec une cuisine n'étant pas résolu, il ne paraît donc pas possible d'identifier le chapitre-réfectoire du « Cérémonial » avec la « Salle des Chevaliers ».

La localisation du « Petit Chapitre » dans la cour entre l'église et le cloître ne nous semble pas plus convaincante. Cette courette était couverte au XVIII^e siècle comme le montre le plan-relief de 1701, mais rien ne prouve qu'elle l'était au Moyen-Âge. Nous verrions plutôt là un des aménagements effectués au XVII^e par les mauristes qui avaient resserré au maximum les lieux conventuels autour du cloître (une fenêtre ovale dans le mur nord, d'un beau dessin XVII^e, supprimée en 1909 par l'architecte Paul Gout lors des restaurations mais visible sur la maquette de 1701, renforce notre conviction dans ce sens). En effet, les trois fenêtres de pignon, occultées par la charpente de la galerie méridionale du cloître, montrent que le projet d'établir une salle entre le dortoir et le croisillon nord du transept est incompatible avec la construction du bâtiment occidental de la Merveille tel que nous le connaissons

aujourd'hui. Il s'agit selon toute vraisemblance d'un projet, abandonné en cours d'exécution, et qui doit se rapporter à la première conception du bâtiment ouest de la Merveille : il était prévu au départ que ce bâtiment soit moins large et qu'il ne comporte que deux nefs (les traces de reprise dans les murs orientaux du cellier et de la « Salle des Chevaliers » le prouvent). Si ce premier projet avait été réalisé, il aurait existé un passage à ciel ouvert entre ce bâtiment et la courette, sur lequel les fenêtres aujourd'hui condamnées auraient pu prendre jour. La construction de la salle entre le dortoir et le transept nord aura donc été interrompue lors du changement de projet car cette salle n'aurait pu être alors éclairée d'aucun côté. On sourit en lisant (note 18) la suggestion d'Y.-M. Froidevaux qui évoquait la possibilité d'un « éclairage d'appoint » (*sic*) par deux lucarnes ouvertes dans la toiture : pourquoi pas des vélux ?!...

De plus, un des textes même utilisés par l'abbé Lemarié rend caduque sa démonstration. A la page 222 du « Cérémonial » (Bibl. mun. d'Avranches, ms. 214), on peut lire qu'après le repas de midi, lorsqu'il est pris au réfectoire, « les frères se rendent à l'église... ensuite les jeunes frères sortent les premiers et retournent au réfectoire en faisant le tour du cloître... les autres frères, EN SORTANT, disent en silence le Notre-Père et S'ARRÊTENT A L'ENTRÉE DU DORTOIR. Celui qui préside dit Benedicite ; après quoi (tous) vont au chapitre pour le coup à boire... » Ce texte est clair. Les moines qui s'arrêtent à l'entrée du dortoir en sortant de l'église se trouvent dans la cour située entre l'église et le cloître. Ce lieu n'est pas indiqué comme une salle mais seulement comme un passage. Il ne s'agit donc pas du « petit Chapitre » qui eut été nommément désigné, et tout porte à croire qu'il n'y avait là, à l'époque des Ordinaires et du Cérémonial (fin XIV^e - début XV^e), qu'une cour à ciel ouvert comme aujourd'hui ».

Cependant, même si nous n'adhérons pas aux hypothèses du chanoine Lemarié, nous sommes parfaitement en accord avec lui sur les données de base qui les fondent. Reprenons donc ces dernières. Il faut, pour identifier la salle du Chapitre, trouver un local assez vaste et en liaison avec une cuisine. Or une pièce de l'abbaye répond à ces conditions. Il s'agit de la salle du premier étage du monastère roman, connue traditionnellement sous le nom de « Promenoir ». Cette belle salle de deux nefs divisées en six travées offre un espace suffisant pour recevoir largement une cinquantaine de personnes, et la pièce qui lui est accolée au nord (atelier de menuiserie à l'heure où nous écrivons ces lignes) est une cuisine : Paul Gout l'avait identifiée comme telle et ses constatations ont été depuis confirmées par les observations d'Y.-M. Froidevaux lors des restaurations (le niveau inférieur de cette pièce, qui était le dépotoir, contenait d'ailleurs des ossements d'animaux, vestiges de préparations culinaires).

Cette identification du « Promenoir » comme réfectoire est du reste corroborée par un des textes mentionnant les travaux exécutés par l'abbé Roger II au début du XII^e siècle qui semble placer dans le même bâtiment le dortoir et le réfectoire : « Rogerius a septentrione funditus extruxit DORMITORIUM, REFECTORIUM, et equitum magnificam aulam opere non minus solido

quam lauto...» (Gallia christiana, T. XI, Col. 517). Le dortoir étant situé au troisième niveau du bâtiment roman accolé au nord de la nef de l'église, le réfectoire dont nous parle la citation ne saurait être autre chose que la salle du « Promenoir » qui s'étend à l'étage inférieur.

Cette salle, dont la fonction exacte a fait l'objet d'interprétations diverses et contradictoires, était, selon Nicolas Simonnet, « la seule grande pièce des bâtiments conventuels du XI^e siècle ». Elle était dans la clôture et ne s'ouvrait pas sur le grand escalier nord-sud qui constituait l'accès primitif des pèlerins à la terrasse de l'église. Les deux portes qui la font communiquer avec cet escalier, bien caractéristiques avec leurs arcs surbaissés et leurs larges claveaux, ne datent en effet que du XIII^e siècle. Le « Promenoir » était donc le réfectoire roman et, en raison de l'exiguïté de la surface constructible qui impose une extrême concentration des fonctions, devait servir en même temps de salle du chapitre. Lors de l'édification de la Merveille, ce réfectoire-chapitre aura conservé, à certaines dates du calendrier liturgique, sa fonction de salle à manger, mais sera resté aussi la salle capitulaire en lieu et place du nouveau chapitre dont on a renoncé à la construction dès les années 1230.

Reste à localiser la pièce que les textes nomment le petit Chapitre. Un opuscule du siècle dernier, bien oublié aujourd'hui, nous mettra sur la voie. Il s'agit d'un guide intitulé « Le Mont-Saint-Michel en Poche », de Victor-Désiré Jacques, de Genêts comme le précise le titre, édité à Avranches pour la première fois en 1877, c'est-à-dire la même année où Corroyer publiait sa « Description de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses Abords ».

Autant dire que nous sommes là à l'époque des grands défrichages de l'historiographie montoise ! Victor-Désiré Jacques était moine bénédictin et la lecture de son ouvrage montre qu'il avait étudié très scrupuleusement les sources de l'histoire du Mont-Saint-Michel (y compris, peut-être, des pièces d'archives disparues depuis dans l'incendie de Saint-Lô en 1944). Or, il écrit (page 96) : « Les anciens manuscrits désignent formellement deux chapitres contigus... » Nous sommes tout-à-fait de cet avis.

Aucune pièce de la Merveille ne peut-être interprétée comme un petit Chapitre, non plus que les salles des constructions ouest, sud et est, trop éloignées des lieux réguliers (le « Cérémonial » mentionne des allées et venues fréquentes entre le petit Chapitre, l'église et le réfectoire, ce qui suppose la proximité de ces différents locaux). Il faut donc le chercher dans les parages proches des autres lieux attestés par les textes. Deux salles, seulement, pourraient convenir. La première se situerait dans le bâtiment aujourd'hui disparu, au nord du « Promenoir » et à l'ouest de la cuisine romane ; elle nous paraît cependant bien reculée pour l'usage dont il est question ici.

L'autre est la jolie salle blottie entre le « Promenoir » et la crypte Notre-Dame-des-Trente-Cierges, sous la courette qui s'étend entre le cloître et l'église abbatiale. On la connaît sous le nom d'un noir romantisme (et évidemment récent) de « Cachot du Diable ». Sur les plans anciens de l'abbaye, à

l'époque des Mauristes, elle est désignée comme cave à bière !... Nous ne lui connaissons pas d'autre appellation. C'est une petite salle carrée, couverte de quatre voûtes d'ogives retombant sur un pilier central, dont le chapiteau à feuillages plats, d'une élégante simplicité, rappelle ceux de la salle des Hôtes.

Cette salle a subi bien des transformations. Des traces de reprises, dans le mur nord, peuvent être interprétées comme un premier état lié au projet primitif de l'aile occidentale de la Merveille (voir ci-dessus ce qui en est dit à propos de la petite cour au niveau supérieur). Mais surtout le sol a été surbaissé dans une partie de la surface, de façon à créer un passage de plain-pied entre le « Promenoir » et la descente à la crypte Notre-Dame-des-Trente-Cierges. Des arrachements dans les maçonneries permettent cependant de repérer facilement le niveau du sol primitif. Ajoutons que cette salle était fermée, à l'ouest, par une cloison dont les traces se distinguent nettement à l'intrados du grand arc brisé qui s'ouvre du côté du « Promenoir ». Elle constituait donc une véritable pièce close et non, comme aujourd'hui, une sorte de vestibule ouvert de la crypte Notre-Dame-des-Trente-Cierges.

On notera la très belle qualité du traitement de la mouluration des voûtes de cette salle, et celle de la sculpture du chapiteau de la colonne centrale. Il est difficile d'imaginer que l'on ait accordé tant de soins à un simple passage. On admettra donc aisément que ce local avait une importance particulière dans le complexe des lieux réguliers.

En outre, la volumétrie de la pièce est exactement celle d'une salle capitulaire en miniature. Ses proportions intimes correspondent à l'usage restreint du petit Chapitre du « Cérémonial », qui n'était utilisé que pour de brèves cérémonies sans déplacement processionnel : lecture des « Collations » avant le dernier office des complies, et lavement rituel des mains au « Mandatum » du samedi soir. Cette dernière cérémonie, qui nécessite l'eau d'un bassin, indique qu'il fallait n'être pas loin de la cuisine, ce qui est le cas ici.

Enfin, un dernier élément vient renforcer notre conviction : il faut attendre la publication en 1910 du magistral ouvrage de Paul Gout pour que la crypte du bras nord du transept soit identifiée comme la chapelle Notre-Dame-des-Trente-Cierges (« Sancta Maria de triginta Cereis ») mentionnée dans le « Cérémonial ». Jusqu'alors, le vocable de ce sanctuaire souterrain n'était pas connu. Corroyer l'ignore dans sa « Description... » de 1877. L'abbé Pigeon, cependant, dans sa « Description historique et monumentale du Mont-Saint-Michel », parue à Avranches en 1865, écrit à propos de cette crypte : « ... cette chapelle, dont le nom nous est inconnu, mais que l'on appelle la CRYPTÉ DU CHAPITRE... » (page 38). D'autres auteurs, à la même époque, utilisent aussi ce nom conservé par la tradition. Cette appellation de « crypte du Chapitre » pour la chapelle contiguë au « Cachot du Diable » montre que ce dernier local, au nom si énigmatique, avait bien à l'origine une fonction capitulaire.

Si nos suppositions s'avèrent exactes, nous avons bien ainsi un ensemble capitulaire constitué de deux salles contiguës, comme le précise Victor-Désiré Jacques. Cet ensemble, dont la communication avec l'église et le cloître est très rapide, utilise au mieux les lieux réguliers en fonction des impératifs

liturgiques. Dans l'organisation de la journée bénédictine, la réunion du chapitre a lieu après l'office de Prime, et elle est suivie de la messe matutinale. Cette messe était dite, comme nous l'apprennent les manuscrits d'Avranches, dans la chapelle Notre-Dame-des-Trente-Cierges, située directement à l'extrémité orientale du complexe capitulaire. Entre la réunion du chapitre et la messe, le déplacement des religieux était donc réduit au minimum. Il en va de même pour ce qui est des dévotions à la Vierge qui, le soir, clôturaient la journée des moines. Juste avant Complies, la lecture des Collations avait lieu au petit Chapitre ; les religieux n'avaient ainsi que quelques pas à faire entre les deux cérémonies.

L'identification comme grand et petit Chapitres du « Promenoir » et du « Cachot du Diable » nous permet d'imaginer la vie régulière des moines du Mont-Saint-Michel dans l'abbaye gothique. Elle se déroulait toute entière dans l'espace resserré des constructions agrippées au flanc nord du rocher, et d'une façon très rationnelle puisqu'aucune place n'était perdue ni ne restait inutilisée.

Souhaitons, pour conclure, que la présentation des salles dont nous venons de parler soit revue en fonction de ces nouvelles données. La pièce que nous proposons d'identifier comme le petit Chapitre, en particulier, mériterait de faire l'objet d'une mise en valeur. Il suffirait pour cela de restituer le niveau du sol sur toute la surface et d'en fermer l'espace par une claire-voie qui, tout en donnant l'idée d'une véritable petite salle bien délimitée de tous côtés, laisserait la possibilité aux visiteurs d'en admirer l'intérieur. Un éclairage soigné mettrait en valeur la qualité du voûtement et du support central.

L'Archange et l'Administration veuillent que cet appel soit entendu.

Marc DÉCENEUX.

BIBLIOGRAPHIE 1994

par Henry Decaëns

I - Livres et brochures

La baie du Mont-Saint-Michel. — Paris : Nouveaux-Loisirs, 1994 - 248 p. : ill. en noir et en coul. ; 23 x 12 cm. — Guides Gallimard. ISBN 2-7424-0238-1. Rel. 138 F

Au moment où nous terminons ce bulletin, ce livre n'est pas encore disponible en librairie. Disons seulement que son iconographie sera aussi riche que celle des autres guides Gallimard. Quant au texte, il a pour auteurs Marc Déceneux, Gérard Guillier, Jean-Luc Leservoisier, Daniel Levalet, Nicolas Simonnet,... et nous-même.

BENOÎT Jean-Paul, GISSEROT Jean-Paul. Photogr. — **Le Mont-Saint-Michel.** — Paris : éd. Jean-Paul Gisserot, 1994 - 45 p. : ill. en couleur ; 29 x 25 cm. - ISBN 2-87747-148-9. — Rel. 50 F

Le texte de ce livre ne vaut guère mieux que celui que le même auteur a publié en 1992 chez le même éditeur (voir notre compte rendu dans le bulletin n° 97, p. 65). L'auteur ne connaît pas mieux le Mont qu'il y a deux ans et il commet toujours les mêmes erreurs. On peut en outre se demander s'il est venu très souvent au Mont lorsqu'il affirme, à la page 33, que la voûte en bois du réfectoire est la seule qui subsiste au Mont ! Et celle du cloître, de la nef de l'église abbatiale, du dortoir,... Toutes d'ailleurs ont été refaites à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle.

DÉCENEUX Marc, MARTIN Robert-Henri. — **Flâneur en herbe. Le Mont-Saint-Michel.** — Rennes : Ouest-France, 1994. - 32 p. : ill. en coul. ; 23 x 16,5 cm. - ISBN 2-7373-1480-1. Br. 28 F

La présentation de ce guide est plus aérée et ainsi plus agréable que celle des autres guides du même éditeur. Le texte de Marc Déceneux est limpide et intelligent, mais on peut se demander s'il est vraiment à la portée d'un « flâneur en herbe » ; notre collègue et ami Marc Déceneux semble plus à l'aise quand il guide des érudits que lorsqu'il est avec des adolescents. En revanche, les illustrations de Robert-Henri Martin sont bien adaptées au public choisi.

FAUCHÈRE Nicolas. — *Les Citadelles du Roi de France sous Charles VII et Louis XI.* - Université de Paris 1, 1992. - 3 Vol., 182 + 181 + 279 p. ; 30 cm.

Il s'agit de la thèse de doctorat que Nicolas Fauchère, responsable de la Cellule « Patrimoine fortifié » à l'Inventaire général, a soutenue en 1992.

Un certain nombre de pages concernent directement le Mont-Saint-Michel, notamment dans le volume 2 (monographies) les pages 59 à 75 et dans le volume 3 (illustrations) les figures 224 à 272. Nicolas Fauchère aboutit aux mêmes conclusions que Michel Nortier sur la nouvelle datation de la tour Boucle.

FÉVAL Paul. — *La Fée des grèves.* — Saint-Malo : éd. L'Ancre de Marine, 1993. - 270 p. ; 21 x 14 cm. - ISBN 2-905970-72-3. Br. 98 F

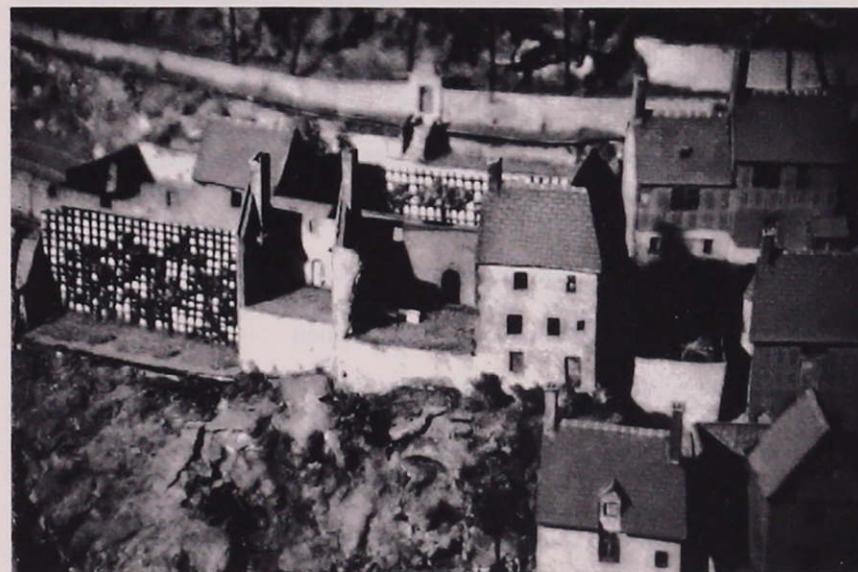
Réédition de ce célèbre roman du milieu du XIX^e siècle dont l'action se passe au Mont en 1450. Que ceux qui ne le connaissent pas encore profitent de cette réédition pour le lire.

NORTIER Michel. Dir. — *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, tome V : études archéologiques.* - Paris : Le Temps Apprivoisé (LTA), 1993. - 300 p. : 25 p. d'ill. dont une en coul. ; 23,5 x 18,5 cm. - 280 F

Ayant participé à ce volume, nous avons demandé à Marc Déceneux d'en faire un compte-rendu que nous publions ci-après. Il l'a fait avec une grande liberté, ce qui était son droit. Mais lorsqu'il regrette qu'un certain nombre de personnes, dont M. Lucien Musset, n'aient pas participé à ce volume, il est de notre devoir de lui rappeler que Lucien Musset présidait le Comité scientifique chargé d'éditer les volumes du Millénaire. Il s'était lui-même chargé de publier, avec H. Chanteux, le volume VI qui aurait été consacré à l'édition du Cartulaire. Ce volume n'est hélas jamais paru.

PELGAS Philippe. — *Évolution du bourg monastique et des fortifications du Mont-Saint-Michel.* — Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1993. - 2 vol., 236-3-3 + 111 p d'ill. ; 30 cm.

Mémoire de maîtrise d'archéologie médiévale, soutenu par Philippe Pelgas qui avait accepté de nous faire une intéressante communication sur le même sujet lors de la dernière Assemblée générale de l'Association. Il utilise les sources imprimées, manuscrites, iconographiques, photographiques et l'analyse sur le terrain pour saisir le développement simultané du bourg et des remparts. Ses recherches les plus fructueuses, nous semble-t-il, concernent les remparts ; il a notamment retrouvé une porte ancienne de la ville en prospectant dans les caves des Terrasses Poulard.



Plan relief de 1701 : maisons du village à l'est de l'escalier des Monteux.

Photo : Philippe Pelgas.

PORTIER Joseph et Al. — *Le Mont-Saint-Michel.* BT [Bibliothèque de travail], septembre 1993, n° 1050, p. 2-33.

Les deux tiers de ce magazine documentaire sont consacrés au Mont-Saint-Michel. C'est très clair et bien illustré. Mais les auteurs auraient eu intérêt à faire relire leur dossier par un spécialiste pour éviter de confondre une voûte en berceau brisé avec une voûte d'arêtes (p. 43) et l'aumônerie de la Merveille avec la salle de l'Aquilon (p. 24).

ROBIDA Albert. — *Découvrir le Mont-Saint-Michel au XIX^e siècle.* — Paris : J.-P. Gisserot, 1993. — 32 p. : ill. ; 26 x 16 cm. — ISBN 2-87747-118-7. - Br. 26 F

Ce n'était pas une mauvaise idée de rééditer les pages consacrées au Mont-Saint-Michel par Robida dans «La Vieille France». Mais il aurait été utile d'y ajouter un appareil critique avec quelques notes en bas de page. Le texte de Robida date en effet de 1890 et certaines affirmations de l'époque ont besoin d'être expliquées aujourd'hui.

SHÛN, SILOÉ. — *Mont et démons.* — Rennes : éd. Ubacs, 1993. — 69 p. : ill. en noir ; 30 x 21 cm. — ISBN 2-905373-62-8. - Br. 120 F

Shön, l'auteur, raconte le Mont à travers 12 + 1 curieuses nouvelles. Siloé, le photographe, montre le Mont avec des clichés qui sont des montages. On ne sait quelles personnes se cachent derrière ces deux pseudonymes ; ce sont assurément des personnes qui connaissent bien le Mont.

Touriste et pèlerin au Mont-Saint-Michel. — Sainte-Maxime : CIF éd., 1993. — 32 p. : ill. en noir et en coul. ; 21 x 15 cm. — ISBN 2-86575-145-7. - Br. 30 F (port compris)

On peut se procurer cette brochure en s'adressant aux Œuvres catholiques du Mont-Saint-Michel, presbytère, BP n° 1, 50116 Le Mont-Saint-Michel. Elle existe en français, en anglais et en italien.

Le but que s'est fixé l'abbé Renard, curé du Mont qui est à l'origine de cette brochure, est de répondre aux questions que se posent les visiteurs : pourquoi a-t-on construit le Mont-Saint-Michel ? Pourquoi une abbaye ? A quoi servent les moines ? Qui sont les Anges ? Qui est saint Michel ?... Ce but est parfaitement atteint car les réponses à ces questions essentielles sont très claires. Tout Ami du Mont se doit bien sûr de lire cette brochure et de la faire lire à ses amis.

II. Articles.

LEDELIS Hervé. — **Mythes et rites. Mémoires de la forêt de Scissy.** — « Vivre ici » (ISSN 1163-4669), 2^e trimestre 1993, p. 76-79.

Un petit article qui reprend les idées développées par Marc Déceneux dans sa brochure "Mont-Saint-Michel. Histoire sacrée et symbolique". Il vaut mieux se reporter directement à celle-ci.

III - Cassettes

Le Mont-Saint-Michel et sa baie : Mont et merveille. — Paris : Média 9, 1994. — (Vidéo guides). Diff. Hachette. - 178 F

Cette cassette vidéo en couleur dure 55 minutes, mais elle ne traite pas que du Mont-Saint-Michel ; elle s'étend à l'ensemble de la baie. Une brochure de 22 pages de format 18 x 10,5 cm la complète.

Il y a bien sûr quelques belles vues de temps à autre, mais c'est dans l'ensemble très banal et le montage est très désordonné. De plus, la partie consacrée à l'abbaye est très réduite ; or, est-il besoin de le rappeler, elle est l'un des monuments majeurs de l'architecture monastique médiévale. Les commentaires sont très touristiques ; on y retrouve tous les clichés que nous connaissons hélas déjà trop. Quant à la musique, elle nous a semblé vulgaire, sauf lorsque les moines chantent dans l'église abbatiale ; c'est l'un des rares

moments émouvants de la cassette. Pour le reste, on peut dire qu'elle est un pur produit commercial de qualité médiocre.

Ce vidéo-guide a été produit à un prix raisonnable, grâce à la participation d'entreprises comme la Mère Poulard ; il n'est donc pas surprenant que la cassette commence par une publicité sur cet hôtel-restaurant. Mais comme le vidéo-guide est diffusé par Hachette, il y a juste après un message publicitaire pour le guide du Routard. C'est cocasse lorsque l'on a lu ce qu'écrit ce guide sur la Mère Poulard (Le guide du routard : Normandie. Hachette, 1994, p. 328) !

Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel

Tome 5 : *Etudes archéologiques*. - Paris : L.T.A., 1993.

Sous la direction de Michel Nortier

Vingt-sept ans après les fêtes qui avaient marqué le millénaire de l'arrivée des moines bénédictins au Mont-Saint-Michel, paraît enfin le cinquième et sans doute dernier volume du recueil d'études entrepris à cette occasion exceptionnelle.

Ce volume, établi sous la direction de M. Michel Nortier, est consacré à l'archéologie du monument. Après une préface de l'architecte Lablaude, dont chacun appréciera l'intérêt littéraire, l'article très fouillé d'Yves-Marie Froidevaux, que complète l'exposé de Jean Vallery-Radot, fait un point serré sur la chapelle préromane Notre-Dame-sous-Terre et sur les éléments de l'église romane (crypte du chœur et porche occidental) qu'ignoraient les auteurs des deux ouvrages de référence sur l'abbaye, Paul Gout (1910) et Germain Bazin (1933).

Suit une étude du chanoine Joseph Lemarié sur les salles capitulaires du monastère. Nous ne partageons pas les conclusions de ce savant chercheur (voir notre article dans ce même bulletin) mais nous lui sommes extrêmement reconnaissant d'avoir ouvert ce dossier difficile et d'avoir réuni d'une façon exhaustive la documentation indispensable pour en mener l'étude.

Les pages suivantes sont dues à M. Michel Nortier et présentent une synthèse de ses observations sur la Merveille. Il s'agit là d'une contribution fondamentale qui renouvelle radicalement notre connaissance de ce prestigieux édifice. Le réemploi de murs du XII^e siècle, la chronologie du chantier et l'identification de son maître d'ouvrage sont maintenant établis avec certitude. Cette belle étude est complétée par un article de M. Michel Reulos sur l'appellation de la Salle des Chevaliers.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à la restauration du Mont. Mme Françoise Bercé puis, surtout, notre collègue et ami Henry Decaëns exposent d'une façon très complète les travaux menés dans le monument depuis la prise de fonction d'Édouard Corroyer en 1872. Peut-être pourrait-on faire le reproche amical à notre irremplaçable secrétaire général de n'avoir pas analysé les travaux les plus contemporains, mais sans doute cette présentation revenait-elle aux responsables de l'administration des Monuments Historiques...

En troisième partie, une série d'articles de messieurs Pierre Waksman et Michel Nortier porte sur la documentation archivistique des fortifications. Parmi tous les éléments intéressants de ces articles, on retiendra surtout l'étude d'un document permettant de dater la tour Boucle des années 1480. Ce bastion d'une forme révolutionnaire était jusque-là daté de 1440; même en le rajeunissant de quarante ans, il reste un prototype d'une précocité stupéfiante de la fortification classique. Il faut donc féliciter M. Nortier d'avoir établi l'époque précise de ce monument majeur de l'architecture militaire du Moyen-Age.

La quatrième partie est toute entière constituée d'un important travail du regretté dom Jean Laporte sur les « églises et bâtiments relevant du Mont-Saint-Michel ». Nous sommes désolé, devant l'ampleur de la recherche et l'enthousiasme de l'auteur, de devoir être sévère dans notre jugement. La longue suite des monographies, qui remplit plus de quarante pages serrées, relève plus d'un guide touristique sommaire que d'une étude archéologique. De plus, pour certains monuments que nous connaissons bien personnellement, nous avons constaté que l'auteur utilisait d'une façon approximative une documentation très incomplète, et dans certains cas obsolète. Enfin, nous restons perplexe devant l'enjeu de ce catalogue d'églises qui ne conduit à aucune conclusion synthétique.

La cinquième et dernière partie du volume est consacrée au plan-relief, aux dessins anciens et aux vitraux. Le regretté chanoine Delaporte, tout d'abord, nous offre une belle synthèse de tous les renseignements existants sur les vitraux du Mont-Saint-Michel. De ce très utile travail, nous retiendrons surtout le brillant exercice de déduction qui a permis à l'auteur d'identifier, à partir de quelques fragments de verres romans, une scène de Lavement des Pieds. Nous adhérons complètement à son hypothèse sur l'existence à l'époque romane d'une grande verrière de la Passion dans le mur occidental de l'église abbatiale. Le chanoine mentionne en note (page 270) l'opinion de Louis Grodecki, qui rattachait les fragments retrouvés à la série des vitraux du Mans des années 1140-1150. Nous ajouterons que le visage barbu au centre de la planche (page 271) est identique, à part les yeux qui, ici, sont ouverts, à celui du beau Jessé de Chartres, daté de 1150. Ces comparaisons confirment les indications données par les textes qui attribuent les vitraux de la nef à l'abbé Bernard (1131-1149). Tout cela indique que la verrière de la Passion était antérieure à la construction des tours de façade de Robert de Thorigny et que le narthex du XI^e siècle était surmonté de vastes baies, un vitrail de la Passion nécessitant une surface importante. Nous avons donc là un nouvel élément de connaissance de cette façade disparue. L'étude des vitraux gothiques, dans lesquels s'impose l'emblématique royale, est également riche de perspectives pour cerner la signification du Mont dans les mentalités du Moyen-Age finissant...

Enfin, le dernier article, sous le titre « Contribution à l'iconographie montoise », est dû à M. Bruno Saunier. L'auteur analyse avec précision des documents iconographiques inédits ou peu connus, du XVII^e au XIX^e siècle, ainsi que le plan-relief des Invalides dont il établit l'origine exacte et la date (vers 1690).

Une petite bibliographie complémentaire conclut l'ouvrage, en attendant la réédition prochaine remise à jour du tome IV du « millénaire monastique ».

Ce volume, comme on le voit, est riche et varié. Nous lui ferons toutefois quelques reproches. L'absence, d'abord, de grandes signatures qui étaient, à notre avis, indispensables, comme celles de notre regretté maître André Mussat ou de M. Lucien Musset. Nous déplorons aussi que n'ait pas été associé à l'établissement du recueil notre ami et ancien conservateur Nicolas Simonnet qui, avec le regard novateur qu'on lui connaît, a développé des analyses importantes et inédites du monument. Comment ne pas évoquer encore le nom de Mme Maylis Baylé dont la remarquable étude de la sculpture romane en Normandie imposait la collaboration? Enfin, nous eussions aimé lire un responsable de l'administration des Monuments Historiques, justifiant le choix des travaux de restauration et présentant les acquis des dernières recherches sur les maçonneries du monument.

Autre carence, le manque d'études sur quelques points sensibles : les accès au monastère à l'époque romane, les bâtiments conventuels romans, le décor sculpté du cloître, les logis abbatiaux... Des travaux récents ou en cours étaient pourtant utilisables sur ces sujets particuliers. Leur publication aurait permis de poser, sinon une doctrine définitive, du moins un état de la recherche qui a tout de même bien progressé depuis le livre de Germain Bazin de 1933 !

D'autre part, pour constituer un bon outil de travail, le présent volume aurait dû être conçu comme un instrument de synthèse sur des sujets majeurs. Nous en voyons trois essentiels : l'église abbatiale du XI^e siècle, d'abord, qui, par son originalité et sa précocité par rapport aux grands courants de l'architecture romane, est un monument de premier plan et mérite une vaste étude d'ensemble. Ensuite les fortifications, tant du village que de l'abbaye, qui constituent une véritable somme de l'architecture militaire médiévale. Enfin, il aurait été plus qu'utile de profiter de ce volume pour réaliser un inventaire exhaustif et critique de l'iconographie ancienne du Mont-Saint-Michel : nulle occasion n'eut été meilleure de présenter enfin des documents connus, mais inédits de publication comme, par exemple, les photographies du cloître avant restauration conservées au Cabinet des Estampes. Ce travail, indispensable aux chercheurs, reste à faire.

Au total, nous ne cacherons pas une certaine frustration devant une entreprise que nous aurions aimée plus ambitieuse. Son maître d'œuvre, M. Michel Nortier qui avait naguère mené à bien le titanesque chantier du volume IV (Bibliographie et Sources), s'en explique du reste dans sa belle introduction. Reste le plaisir de disposer aujourd'hui d'une somme d'études très utiles sur des sujets tout à fait variés, et qui constitue un premier pas vers un nouvel ouvrage de référence dont le besoin, de jour en jour, se fait davantage sentir.

Marc DÉCENEUX

Addendum au tome V du Millénaire

Dans le tome V des volumes du Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, « Études archéologiques », nous avons publié, page 203, un document inédit de 1474 relatif aux frais de construction d'une planche revêtue de fer devant servir de pont-levis pour se rendre de l'abbaye au jardin de « Tintageul » (lieu-dit non identifié). Le texte précisait que la planche avait une épaisseur d'environ un « dos ».

Nous avons à l'époque pensé que ce mot était l'équivalent de « doigt », encore que cela nous paraissait bien peu comme épaisseur. Nous croyons maintenant qu'il s'agit de l'ancienne mesure dite « dor » mais aussi « dos », équivalent à quatre doigts qu'on représente par le poing serré (cf. Fr. Godefroy, « Dictionnaire de l'ancienne langue française »). C'est donc à peu près huit centimètres, ce qui est dès lors tout à fait plausible pour l'épaisseur d'une très forte planche.

Michel NORTIER

INFORMATIONS EN BREF

Travaux de restauration

Une seconde tranche de travaux a permis de restaurer la nef de l'église paroissiale Saint-Pierre. Les enduits ont été refaits à la chaux, ainsi que les joints des arcs et des piliers qui étaient auparavant en ciment gris. Le lambris du plafond plat a été nettoyé et peint en rouge brique. L'église est dans l'ensemble bien plus lumineuse qu'elle ne l'était. On peut toutefois faire une petite réserve : les six lustres en verre qui éclairent la nef donnent à celle-ci une allure un peu trop fastueuse. Ceux du chœur sont superbes mais ils suffisaient ; peut-être aurait-il fallu trouver pour la nef un éclairage plus simple et discret ?

Au presbytère, le comble inesthétique du dernier immeuble, le Pigeon Blanc, a été refait et couvert d'ardoises épaisses. L'immeuble bas, qui est adossé au Pigeon Blanc et dans lequel se trouve la cuisine du presbytère, était couvert d'une vilaine terrasse en zinc ; il a reçu ces derniers mois une couverture à deux pentes, également couverte d'ardoises épaisses.

Dans l'abbaye, les travaux de Belle-Chaise sont terminés. La nouvelle charpente a des entrails et des poinçons moulurés et sculptés. Elle est habillée d'un lambris, en forme de berceau brisé, orné de fleurs de lys noires et de traces de peinture rouge et blanche. Afin de montrer que tout cela est neuf, l'architecte a fait inscrire « 1994 » sur la première poutre. A l'extérieur, un garde-corps trilobé règne désormais à la base du toit en ardoises épaisses que couronne un épis de faîtage doré. La souche de la cheminée de la salle a également été reconstituée.

Dans l'abbaye romane, la restauration de la salle dite des « Fleurs de lys », voisine de celle dans laquelle Louis XI avait fait installer une cage de fer, est achevée.

Cette salle que M. Lablaude a peu à peu dégagée n'est pas encore ouverte aux visiteurs. Souhaitons qu'elle le soit rapidement car son décor de fleurs de lys est intéressant.

Travaux d'assainissement

Nous avons annoncé dans le bulletin de l'année 1992 (page 75) que les communes d'Ardevon, de Beauvoir et du Mont-Saint-Michel avaient décidé de se doter d'une station d'épuration des eaux usées. Les travaux sont en cours de réalisation ; ils sont même très avancés à ce jour.

Le Couesnon en sa folie

On sait que le cours de ce petit fleuve côtier est très changeant. Nous en avons une belle illustration en ce moment. Depuis quelques mois, il suit en effet un cours tout à fait insolite. Venant du sud, il contourne le Mont à l'ouest, puis au nord et à l'est jusqu'à la tour Boucle, pour prendre ensuite la direction de Tombelaine !

Les Imaginaires : 3 juin - 1^{er} octobre 1994

Cette découverte nocturne de l'abbaye est organisée pour la quatrième année consécutive. Nous avons écrit dans le bulletin de l'année 1991 (pages 74-75) tout le bien que nous pensions de ce « parcours-spectacle ». Mais on peut craindre maintenant que le public ne se lasse car on n'a rien changé, ni la musique, ni les œuvres d'art. La seule innovation a été imposée par la Commission de sécurité : celle-ci a exigé que l'on mette un peu partout des panneaux lumineux indiquant la sortie. C'est très désagréable car ces panneaux sont évidemment très visibles !

H. D.

Tarifs :

- 60 F plein tarif
- 35 F tarif jeune (13-25 ans)
- 50 F groupes de plus de 20 personnes
- Gratuit pour les moins de 12 ans

Horaires :

- de 22 h à 1 h du matin
du 3 juin au 27 août (dernière entrée à minuit)
- de 21 h à minuit
du 29 août au 1^{er} octobre (dernière entrée à 23 h)
- Tous les jours sauf le dimanche.

Renseignements :

- Abbaye du Mont-Saint-Michel - 50116 Le Mont-Saint-Michel
- Tél. : 33.60.14.14

Réservations :

- FNAC
- Minitel 3615 FNAC
- Guichets FNAC

BULLETIN NÉCROLOGIQUE

Comme les années passées, nous avons appris avec peine le décès de plusieurs de nos amis. Nous nous associons au chagrin de leurs familles auxquelles nous adressons l'expression de nos condoléances attristées et l'assurance de notre vive sympathie.

— **Jacqueline PFEIFFER**, adhérente depuis 1992.

— **Jacqueline RONIN**, adhérente depuis 1973.

— **Louise DUMONT**, sœur de Madeleine Dumont, toutes deux adhérentes depuis 1969.

— **Roland SAUVÉ**, décédé le 1^{er} août 1993. Ancien pêcheur, il était devenu gardien des Monuments historiques à l'abbaye en remplaçant son oncle Ange Sauvé. Roland faisait de bonnes visites car il aimait et connaissait bien le Mont où il était né. Il aimait encore plus la baie où il continuait à aller pour pêcher. Certains de ses amis le surnommait avec humour « le Père la crevette » car il ramenait souvent de gros poissons dont la chaire rose est particulièrement estimée ! Depuis qu'il avait pris sa retraite, il s'était passionné pour le ski, les voyages et la photographie. Nous avons d'ailleurs publié dans le bulletin de l'année 1987 un cliché qu'il avait pris lors de la dépose de la statue de l'Archange. Roland repose maintenant dans le petit cimetière du Mont entre l'abbaye, où il compte encore de nombreux amis, et la baie où il a passé une bonne partie de sa vie.

— **Dom Robert Vion**, moine de Saint-Wandrille, décédé le 29 août 1993, en la 88^e année de son âge, la 65^e de sa profession et la 60^e de son sacerdoce. Il avait écrit pour le tome 1 des volumes du Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel un article intitulé : « L'accord sur les usages en 1258 ».

— **Robert POULET**, décédé le 28 avril 1994 à l'âge de 85 ans. M. Poulet était arrivé au Mont avant la dernière guerre et il était devenu gardien des Monuments historiques. Il avait ensuite succédé à son beau-père comme gardien-chef de l'abbaye, fonction qu'il occupait pendant le Millénaire monastique du Mont ; nous le revoyons encore accueillir dans la salle des gardes, avec sa belle voix grave, les nombreuses autorités religieuses, militaires et

civiles qui fréquentaient alors l'abbaye presque quotidiennement. M. Poulet avait pris sa retraite à Amélie-les-Bains, mais il n'oubliait pas son abbaye où il revenait tous les étés. Il était membre de notre Association depuis 1975.

— **Véronique de BÉCO**, décédée après une longue et douloureuse maladie le 21 mai 1994, à l'Hôpital Saint-Jean de Bruxelles, âgée de 53 ans. Elle était Conservatrice déléguée des Antiquités et Objets d'Art de la Manche et Secrétaire de la Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer. Elle avait adhéré à notre Association en 1989.

H. D.

MEMBRES BIENFAITEURS

En application de la décision prise par le Conseil d'Administration du 25 septembre 1987, nous publions la liste des membres "bienfaiteurs", c'est-à-dire de celles et de ceux de nos membres qui ont réglé une cotisation égale ou supérieure à 150 F depuis l'envoi du bulletin n° 98. Nous les remercions vivement de leur généreuse contribution à la vie de notre Association.

Nous avons une gratitude toute particulière pour un adhérent qui nous a adressé un don important et mérite de ce fait la qualité de Membre d'honneur, en application de l'article 3, alinéa 3 de nos statuts :

M. Frank CHALIGNÉ (Austin, Texas, U.S.A.)

- | | |
|---|--|
| M. Pierre AGUITON (50000 Saint-Lô). | Mme Anne-Marie BEAUCHAIS (95102 Argenteuil Cedex). |
| Mme Germaine ALIBERT (50180 Agneaux). | Mme Camille BECHET (50300 Avranches). |
| M. Jacques ALLIX (75016 Paris). | M. et Mme Jean-Michel BERLY (75017 Paris). |
| M. Jean ALLOUIS (29170 St-Evarzec). | Mme Marie-Hélène BESNAULT (75017 Paris). |
| Les AMIS DU GRAND DEGRÉ (50116 Le Mont-Saint-Michel). | M. et Mme Francis BESSON (77680 Roissy-en-Brie). |
| M. Guy ANFRAY (50303 Avranches Cedex). | M. René BESSON (75017 Paris). |
| Mme Marie-Blanche d'ARNEVILLE (75007 Paris). | M. Pierre BILLIOT (78000 Versailles). |
| M. Emile ARNOLD (76130 Mt-St-Aignan). | Mlle Odette BOIS (50700 Valognes). |
| M. Lucien AUMONT (50530 Lohif). | Mme Monick BOUCHERON (75016 Paris). |
| M. Jacques AURIAC (92130 Issy-les-Moulineaux). | M. Daniel BOUCLON (38000 Grenoble). |
| M. Pierre AUVRAY (27330 La Vieille Lyre). | Mme Jacqueline BOURDONCLE (78000 Versailles). |
| M. Marcel AVRIL, (14380 Pontfarcy). | M. l'abbé Marcel BOURSIN (50200 Coutances). |
| M. l'abbé Pierre BACHELET (27130 Verneuil-sur-Avre). | M. Roger BOUVET (89144 Ligny-le-Châtel). |
| M. Thierry BARRATINE (33720 Budos). | M. et Mme Alain BRUNEAU (92330 Sceaux). |
| Mme Yvonne-Marie BATISSE (35000 Rennes). | M. l'abbé Georges CADEL (50202 Coutances Cedex). |
| M. l'abbé Jean BÉASSE (50300 Avranches). | |

- Mme Ghislaine CANET (92320 Châtillon).
 M. André CANNEVA (78110 Le Vésinet).
 Mme Marcelle CARABIE (14000 Caen).
 M. et Mme Jean CARILLION (93190 Livry-Gargan).
 Mme Anne-Marie CERBONNEY (50300 Avranches).
 M. Jean-Claude CERF (75016 Paris).
 Mme Andrée CHAMPIGNY (36400 La Châtre).
 M. Sébastien CHARLES (35610 Roz-sur-Couesnon).
 M. Laurent CHEREL (35450 Mécé).
 M. et Mme René CHEVALLIER (76130 Mt-St-Aignan).
 M. Gérard COLMAIRE (64000 Pau).
 M. Guy CORBONNOIS (91700 Ste-Geneviève-des-Bois).
 Mme Simone CORNIÉTI (75017 Paris).
 M. et Mme Georges COUDRAY (35400 St-Malo).
 Mme Thérèse DARLOT (75014 Paris).
 Entreprise DEGAINE S.A. (75012 Paris).
 M. Jean DELOM de MEZERAC (14270 Mézidon-Canon).
 M. Daniel DE LUCA (47250 Cocumont).
 Mlle Thérèse DEVILLÈRE (78000 Versailles).
 Mlle Marthe DOLIVEUX (75015 Paris).
 M. et Mme Jean-Paul DONDERS (94100 Saint-Maur).
 M. Guy DUFOUR (94300 Vincennes).
 M. Michel DUHAZÉ (14000 Caen).
 Mme Madie DUPONT-DESMEULLES (76420 Bihorel).
 M. Alain DURAND (92120 Montrouge).
 M. Jacques DURIEZ (72000 Le Mans).
 M. Pierre EHRHART (91320 Wissous).
 M. André FARAUULT (50400 Granville).
 Mme Raymonde FOREVILLE (27800 Harcourt).
 M. Maurice FOSSEY (24000 Périgueux).
 Dr Jean FOURNÉE (78170 La Celle-Saint-Cloud).
 M. Gérard FRELON (36320 Villedieu-sur-Indre).
 M. Jean-Louis FROUIN (50740 Saint-Michel-des-Loups).
 Mme Régine FRUCHART (62217 Achicourt).
 M. Henri-Georges GAIGNARD (35400 St-Malo).
 M. Pierre GARREAU (76210 Beuzeville-la-Grenier).
 M. René GAUDIN de VILLAINÉ (50300 St-Martin-des-Champs).
 Mme Fernande-Louise GAUDIN-FRÉMOND (33000 Bordeaux).
 Mme Christine GAULOIS (50116 Le Mont-Saint-Michel).
 Mlle Stéphanie GAULTIER de CARVILLE (75011 Paris).
 M. Michel GAUTIER (60250 Hondainville).
 M. et Mme Philippe GENTIL (75116 Paris).
 M. et Mme Pierre GEOFFRAY (75017 Paris).
 Mme Suzanne GEOFFRAY (92140 Clamart).
 Mme Marie-Thérèse de GIBON (44000 Nantes).
 M. Michel GILBERT (50170 Boucey).
 Mme Marcelle GOUDEAU (36230 Neuvy-Saint-Sépulcre).
 M. Bernard GOUPIL (14000 Caen).
 Mme Brigitte GRISON (75001 Paris).
 M. Gaston GROB (44000 Nantes).
 Mme Marie-Henriette GUILLERY (92400 Courbevoie).
 Mme Lucienne HALBOUT (14500 Vire).
 Mme Monique HAMEL (50400 Granville).
 Mme Anne-Marie HASSOUN (93250 Ville-momble).
 Dr Michel HERBIN (94160 St-Mandé).
 Mme Josiane HERMITE (75012 Paris).
 Mme Elisabeth HERRAULT (75007 Paris).
 Mme Marie-Rose HIVERLET (75017 Paris).
 M. Michel HOLAS (72000 Le Mans).
 M. et Mme Jacques HOMO (75017 Paris).
 M. Daniel HOUILLIER (51390 Gueux).

- M. Michel HOUILLIER (51100 Reims).
 Mme Brigitte HUYGHUES de BEAUFOND (50370 Le Petit-Celland).
 M. Pierre IBIS (64230 Lescar).
 Mme Chantal ILLES (50530 Sartilly).
 M. Henri ISNARD (91380 Chilly-Mazarin).
 Mme Alice JENOUDÉ-LEBREC (02210 Coigny-l'Abbaye).
 M. Jean JEULIN (50300 Le Val-St-Père).
 M. Hugues JOIN-LAMBERT (78360 Montesson).
 Mme Monique KNOLL (14000 Caen).
 M. Benoit LANNOO (Louvain, Belgique).
 Mme Hélène LASSAU (78450 Chavenay).
 M. Gilbert LAUNAY (14300 Caen).
 Mlle Yvette LAURENT (71000 Mâcon).
 Mlle Anne-Marie LAURET (78210 St-Cyr-l'Ecole).
 M. et Mme Pierre LAVIGNE (76000 Rouen).
 M. l'abbé Michel LE BLOND (50201 Coutances Cedex).
 Mme Hélène LEBREC (50116 Le Mont-Saint-Michel).
 M. Maurice LE BRIGAND (35400 St-Malo).
 Mlle Raymonde LE CALVÉ (50100 Cherbourg).
 M. Louis LE CHEVALIER (78270 Lom-moye).
 M. Joseph LE CLERC (50200 Coutances).
 Mme Denise LEDOUX (50700 Valognes).
 Mlle Juliette LEGENDRE (50170 Beauvoir).
 M. Pierre LEGER (76210 Bolbec).
 M. Pierre LEGOUX (92360 Meudon-la-Forêt).
 M. Dominique LELÉGARD (75008 Paris).
 M. le chanoine Joseph LEMARIÉ (28000 Chartres).
 M. et Mme René-Félix LEMESRE (62500 Clairmarais).
 Mlle Blandine LEPELLEY-FONTENY (75006 Paris).
 M. Hubert LEPOUTRE (75006 Paris).
 Commandant Louis LE PRIEUR (50530 Dragey).
 M. Jacques LEREBOURS-PIGEONNIÈRE (75006 Paris).
 M. Henry LE ROY (84230 Châteauneuf-du-Pape).
 M. Emile LETONDEUR (50116 Le Mont-Saint-Michel).
 M. Alain L'HOMER (45000 Orléans).
 M. et Mme Gérard LHUILLIER (50700 Valognes).
 Mme Marie-Claude MANET (75007 Paris).
 M. Ernest MARC (35400 Saint-Malo).
 M. Jean-Pierre MARTIN (75017 Paris).
 Mme Josette MARTIN (14000 Caen).
 M. et Mme Dominique MATHIEU (76000 Rouen).
 M. Didier MAUDELONDE (78400 Chatou).
 M. Bernard MAUPIN (35400 Saint-Malo).
 M. Jacques-René MEYER (14000 Caen).
 M. Olivier MIGNON (92100 Boulogne).
 M. et Mme Michel MITTEAUX-MARTIN (35400 Saint-Malo).
 Mme Monique MOREAUX (95110 Sannois).
 M. Jean MORRE (95110 Sannois).
 Mlles Thérèse et Antoinette MOULIN (76000 Rouen).
 M. Philippe NÉEL (27670 Bosc-Roger-en-Roumois).
 Mlle Odile NICOLAS (92170 Vanves).
 M. Julien NICOLLE (50116 Le Mont-Saint-Michel).
 M. Jean OPOIS (14000 Caen).
 M. et Mme Michel OZANNE (14300 Caen).
 M. et Mme Noël OZANNE (38000 Grenoble).
 M. Yves OZANNE (79360 Marigny).
 M. et Mme Ernest PAJOT (36140 Aigurande).
 M. et Mme Jean PATISSIER (76230 Bois-Guillaume).
 M. Fernand PELLERIN (92210 St-Cloud).
 M. et Mme Bernard PÉPIN (76140 Yvetot).
 M. André PERREAUX (76130 Mont-Saint-Aignan).

- M. et Mme Gérard PERRET (92500 Rueil-Malmaison).
- M. et Mme Bernard PIBOUIN (92100 Boulogne).
- Mme Gabrielle PICARD (75006 Paris).
- M. Bernard PICHARD (50400 Iles Chausey).
- Mme Ursula PICQUEREY (50530 Sartilly).
- M. Louis PILLET (50300 Avranches).
- M. Jacques PILLIOT (91380 Chilly-Mazarin).
- Dr Dominique PINTART (33330 Saint-Emilion).
- Mme Thérèse PITEL (75014 Paris).
- M. Guy POLIN de HOLTTHAUSEN (91230 Montgeron).
- M. Michel POTEL (50300 Avranches).
- Mme Marcelle POULET (66110 Amélie-les-Bains).
- Mme Colette RABAUD (57310 Guenange).
- M. Roger RABUTEAU (14270 Mézidon-Canon).
- M. Paul RACHOU (75004 Paris).
- M. Lucien REGNAULT-LEBRETON (75007 Paris).
- M. Michel REULOS (75005 Paris).
- M. Serge RICQUE (14340 La Boissière).
- M. et Mme Jacques ROBIN (78110 Le Vésinet).
- M. Philippe de ROHAN-CHABOT (92340 Bourg-la-Reine).
- M. René ROQUES (30700 Uzès).
- M. Paul ROUGNON (75116 Paris).
- M. et Mme Michel ROUILLARD (14470 Courseulles).
- M. Jacques ROUSSEL (78100 Saint-Germain-en-Laye).
- M. Michel ROUX (17340 Chatelaillon-Plage).
- Mlle Marguerite SANDRET (50300 Avranches).
- M. François SCHMITZ (78860 Saint-Nom-la-Bretèche).
- M. Guy de SENNEVILLE (76000 Rouen).
- M. Maurice SERGENT (92000 Nanterre).
- M. Bernard SERIZIER (17460 Thénac).
- Mme Christine SERVIN (75001 Paris).
- M. Auguste SIMON (50440 Vauville).
- M. Georges SNIDER (Ohio, U.S.A.).
- Mlle Mireille STUART (Nimègue, Pays-Bas).
- M. et Mme Yvan TÉQUI (75006, Paris).
- M. et Mme Pierre THOMAS (18120 Quincy).
- M. Raymont TRIBOULET (92310 Sèvres).
- Mme Marie-Odile VAISSIÉ (92100 Boulogne).
- Mme Michelle VECTEN-LEMARIÉ (02210 Billy-sur-Ourcq).
- M. Paul VIAUD (36140 Aigurande).
- M. Jean VIELLARD (35350 Saint-Coulomb).
- Général Jacques de VILLEPLÉE (50600 Saint-Hilaire-du-Harcouët).
- M. Jean VILNET (75008 Paris).
- M. l'abbé Lucien VOISIN (50590 Montmartin-sur-Mer).
- M. Jean WOHLFARTH (67000 Strasbourg).
- Mme Hélène YREUX (50116 Le Mont-Saint-Michel).
- M. Robert ZANINETTI (64000 Pau).

VENTE DE DOCUMENTS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'Association dispose encore de quelques gravures, jadis réalisées par notre fondateur, Henri Voisin, et d'exemplaires de bulletins anciens. Ces documents sont entreposés dans les locaux que l'Administration des Monuments historiques a bien voulu mettre gracieusement à notre disposition.

Ils peuvent être cédés, exclusivement aux Amis du Mont-Saint-Michel, aux conditions suivantes :

- Bulletins antérieurs à 1939 (le numéro) : 30 F ;
- Bulletins postérieurs à 1946 (le numéro) : 20 F ;
- Petites gravures : 60 F ;
- Grandes gravures : 200 F.

Seules les grandes gravures suivantes sont encore disponibles (entre parenthèses, l'année de leur édition) :

- La Salle des gardes autrefois (1928) ;
- La Porte du Roy (1930) ;
- L'entrée de l'église paroissiale et le rosier blanc (1933) ;
- La tour Boucle (1934) ;
- La porte de l'Avancée à l'heure de la marée (1935).

REUNION 1994 AU MONT-SAINT-MICHEL SAMEDI 17 SEPTEMBRE

Le présent bulletin est envoyé à tous les adhérents. Rappelons que le Conseil d'Administration du 8 avril 1987 a décidé de considérer comme démissionnaires tous ceux qui, après rappel, seront restés trois ans sans régler leur cotisation.

La carte d'adhérent étant désormais annuelle, il est assez aisé de vérifier si l'on est à jour de sa cotisation : les membres qui n'ont pas reçu la carte de l'année 1994, de couleur verte, sont instamment priés de se mettre en règle. Nous les en remercions à l'avance.

Nous procédons dès maintenant à l'appel des cotisations de l'année 1995. Le montant de celles-ci a été fixé ainsi par l'Assemblée générale du 3 avril 1987 :

- Membre adhérent : 100 F par an.
- Membre bienfaiteur : 150 F minimum par an.

SOMMAIRE

— Comité d'Honneur	1
— Conseil d'Administration et anciens Présidents	2
— Conseil d'Administration du 17 septembre 1993	3
— Réunion au Mont-Saint-Michel du 18 septembre 1993	3
— Assemblée générale du 18 mai 1994	11
— Conseil d'Administration du 18 mai 1994	12
— Assemblée générale : Intervention du Président	13
— Rapport financier 1993	18
— Courrier des lecteurs	21
— Le programme iconographique et symbolique du cloître et la spiritualité des Moines montois au XIII ^e siècle, par Nicolas SIMONNET	25
— Notes sur une représentation médiévale inédite de l'Eglise Abbatiale du Mont-St-Michel, par Marc DÉCENEUX	43
— A la recherche de l'introuvable chapitre, par Marc DÉCENEUX	47
— Bibliographie 1994, par Henry DECAËNS	53
— Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, par Marc DÉCENEUX	59
— Informations en bref	63
— Bulletin nécrologique	65
— Liste des membres bienfaiteurs	67
— Vente de documents et cotisations	71